

# CRISE DU TRAVAIL, OU CRISE DU CAPITAL ? <sup>1</sup>

## OFFENSIVE CONTRE LE MONDE DU TRAVAIL

Une véritable offensive se développe dans tous les pays industrialisés contre le monde du travail et les acquis sociaux obtenus par les luttes ouvrières. Jusqu'à une date récente, un certain nombre de concepts fondaient les relations dans le monde du travail, qui sont totalement remis en cause aujourd'hui.

**1. Le salaire.** Le droit à un salaire décent, indexé sur le coût de la vie, sur l'augmentation de la productivité, semblait une idée acquise. Les travailleurs les moins qualifiés se voyaient reconnaître un salaire minimum.

**2. Les conditions de travail.** L'hygiène, la sécurité, la durée du travail, les congés, le droit syndical, faisaient partie des acquis dont on pouvait penser qu'ils étaient immuables et qu'ils faisaient partie même du contexte général des sociétés industrialisées.

**3. La protection sociale.** Les assurances sociales garantissant le travailleur et sa famille contre les accidents, la maladie, la vieillesse, faisaient partie également d'un environnement, obtenu par les luttes, dont on pouvait penser qu'il était un acquis définitif.

Voyons quelques-unes des mesures de liquidation des acquis sociaux progressivement mises en place :

– En juillet-août 1993, M. Balladur profita des vacances et de l'absence de session parlementaire pour décréter qu'il faudra travailler dix trimestres de plus, soit deux ans et demi, pour toucher une retraite réduite, calculée sur le salaire moyen des vingt-cinq et non des dix meilleures années. Ainsi, la majorité des gens ne pourra plus toucher à soixante ans une retraite normale. (Deux décrets publiés au *Journal officiel* du 28 juillet 1993.)

– L'accord Unedic de juillet 1993 sur l'assurance chômage entraîne une augmentation des cotisations et une diminution des prestations, lesquelles sont passées depuis 1974 de 90 % à 57 % du salaire de base.

– Depuis 1976, les cotisations d'assurance-maladie ont augmenté tandis que le remboursement des soins médicaux a diminué et que le forfait hospitalier à la charge de l'assuré a augmenté. Une enquête publiée en novembre 1993 révèle qu'un Français sur cinq ne se faisait pas soigner, par manque d'argent (Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé, 29 novembre 1993).

---

<sup>1</sup> Texte intégral d'un article publié dans *les Temps maudits*, 1997.

– La loi quinquennale sur l'emploi réduit l'exercice des droits des salariés à la représentation et à la participation dans l'entreprise. Les articles 16 et 17 d'une loi votée les 18 et 19 novembre 1993 laissent ces droits à la discrétion de l'employeur.

– La notion de salaire minimum est complètement remise en cause, dans son principe même, par les organisations internationales auxquelles la France adhère, et dans la pratique, plus sournoisement, par diverses petites mesures introduites en douce.

L'ouverture à l'économie mondiale est en effet une occasion de changer la législation sociale à la baisse, de se débarrasser des travailleurs organisés. Dans les pays industrialisés, on sous-traite avec des usines des pays sous-développés, et dans ces derniers, on sous-traite avec de petites usines qui emploient main-d'œuvre temporaire et non syndiquée. Le même processus est donc valable à la fois dans les pays du tiers monde et dans les pays industrialisés, notamment en Europe, en particulier en Grande-Bretagne, dont le gouvernement est particulièrement complaisant avec les sociétés américaines et japonaises, qui s'implantent à condition qu'on ne parle plus de syndicats, de conventions collectives, de hausses de salaires, voire même de retraites. C'est là une véritable tiers-mondisation de la classe ouvrière en Occident.

En Inde, Bata, la multinationale de la chaussure, payait les travailleurs syndiqués 17 F par jour : grâce aux réformes impulsées par le Fonds monétaire international, la firme va pouvoir débaucher et sous-traiter à 5,50 F par jour... Le processus est identique dans l'industrie du jute, de l'habillement, etc., mais il est tout aussi valable, toutes proportions gardées, dans les pays industriels.

La politique du FMI ne consiste pas à étendre au tiers monde les avantages que les travailleurs des pays industrialisés peuvent encore avoir, comme par exemple la législation du travail, au contraire, elle consiste à « aider » les pauvres en liquidant, dans le tiers monde, la législation du travail et les lois qui favorisent « l'aristocratie » du monde du travail – ceux qui ont des salaires supérieurs à 20 francs par jour.

Là encore, un parallèle avec l'Europe mérite d'être fait, pour montrer que ceux qui, dans les pays industrialisés, pensent être à l'abri des horreurs mises en place dans le tiers monde, se font des illusions. En effet, on peut avoir une idée de ce que sera l'Europe sociale de demain, celle de Maastricht, en lisant un rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (« Études économiques, OCDE, Paris 1991, p. 58. ). Les thèmes développés dans ce rapport, faut-il le préciser, ont été appuyés par la direction de la prévision du ministère français de l'économie et des finances, à l'époque socialiste :

« Dans un marché totalement concurrentiel [les travailleurs peu qualifiés] dont la productivité marginale est faible recevraient de très bas salaires ; par contre, si un salaire minimum est imposé, les personnes dont le coût de travail est supérieur au produit marginal

qu'elles dégagent seront exclues du marché pour des considérations de prix et se retrouveront au chômage ».

L'idée développée ici, qui recoupe parfaitement les thèmes développés et appliqués par le FMI dans le tiers monde, est que c'est le salaire minimum qui crée l'injustice sociale... Explication : dans un système où existe un salaire minimum, des gens peu qualifiés restent au chômage, puisque, à cause de ce salaire minimum, ils sont obligatoirement payés plus qu'ils ne rapportent, et que les patrons ne les embaucheront pas. Au contraire, dans un système concurrentiel, ils ne toucheront peut-être pas le salaire minimum ils toucheront moins, mais au moins ils auront un emploi... Ce sont donc ces privilégiés que sont les travailleurs non qualifiés, qui touchent le salaire minimum et qui volent leur patron en étant payés plus que ce que vaut leur travail, qui empêchent les chômeurs de travailler :

« Certes, dit l'OCDE, le type de souplesse que recherchent les entreprises ne coïncide pas toujours avec les aspirations des travailleurs... »

Et si on objecte qu'avec ce système les travailleurs du bas de l'échelle risquent de se trouver en dessous de l'échelle de pauvreté, l'OCDE répond : « les sociétés n'ont pas toutes la même vision de ce qui est acceptable en matière d'inégalités ». C'est aussi simple que cela...

La philosophie de cette histoire est assez bien résumée par la Banque mondiale :

« Il est essentiel d'avoir des marchés du travail adaptables pour que les travailleurs puissent bénéficier rapidement de la reprise économique. Une flexibilité accrue du marché du travail – en dépit de sa mauvaise réputation, le mot étant un euphémisme renvoyant à des baisses de salaire et à des licenciements – est essentielle pour toutes les régions entreprenant des réformes en profondeur. » (Banque mondiale, « World development report 1995 : Workers in an integrating world », Oxford University Press, New York, 1995.)

Mais revenons à l'Inde : l'abrogation de la législation sur le salaire minimum, la désindexation des revenus, bref la libéralisation conduisent au renforcement des relations sociales despotiques dans l'entreprise – mais n'est-ce pas le cas également lorsque cela est pratiqué en Europe ? C'est un tel contexte de réaction qui a encouragé, en 1993, la direction à SKF à licencier en un quart d'heure plusieurs dizaines d'ouvriers.

Dans les faits, sont progressivement mises en place, en France, comme partout ailleurs, des mesures qui liquident le salaire minimum. Les diverses formules d'emploi des jeunes qui s'accompagnent d'exonérations de charges sociales pour les patrons concernent aujourd'hui la moitié des moins de 25 ans.

De même, les dispositions sur la flexibilité autorisant les employeurs à mettre leurs salariés au chômage partiel à raison de 1 200 heures par an indemnisés au plus à 50 %, l'annualisation de la durée du travail avec des journées de 10 heures et des semaines de

48 heures sans augmentation de salaire, l'augmentation unilatérale des heures supplémentaires compensées seulement par des heures de repos, l'encouragement au travail à temps partiel (et donc au salaire et à la protection sociale partiels), les dérogations accrues à la législation sur le repos du dimanche, le préapprentissage des enfants de 14 ans qui conservent un statut de « scolaires », toutes ces mesures aboutissent à briser tous les acquis sociaux qui avaient été conquis par la classe ouvrière.

La mise en place des contrats emploi-solidarité consiste en fait à réduire le salaire minimum d'un certain nombre d'emplois réservés aux jeunes. Dans les faits, une économie qui liquiderait le salaire minimum créerait certes des emplois, mais de larbins, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, où 5 % de la population active étaient des domestiques. On verrait une multiplication des femmes de ménage, jardiniers occasionnels, baby-sitters, cireurs de chaussures, porteurs, petits livreurs, voire porteurs de croissants, comme Philippe Séguin, ministre du travail, en avait émis l'idée. Un beau progrès, un grand pas en avant pour la société libérale.

Le problème du salaire minimum n'est pas un problème économique mais *politique*. La compétitivité, le dynamisme d'une économie, la productivité du travail ne dépendent pas de l'existence d'un volant de salariés à bas revenus mais de l'investissement productif, de la recherche-développement et de l'organisation du travail. L'enjeu réel n'est pas pour les employeurs de supprimer, pour le baisser, le salaire minimum, mais d'en arriver à payer *tout le monde* au salaire minimum, c'est-à-dire de sous-payer même les travailleurs qualifiés. Les salariés qui enfourchent les arguments patronaux dans ce domaine feraient bien de se dire qu'un jour leur tour viendra aussi...

Si nous avons fait quelques digressions sur le tiers monde, et en particulier sur l'Inde, c'est pour mettre en relief que les politiques qui y sont appliquées et celles qui sont appliquées dans les pays industriels sont strictement les mêmes, et qu'il y a par conséquent une solidarité d'intérêt fondamentale entre les travailleurs de la planète.

Ces mesures résultent d'un choix politique, de l'application, par les gouvernements, d'orientations décidées dans des instances internationales qui sont hors de tout contrôle. Les *mêmes* mesures qui sont appliquées aux pays du tiers monde, avec les conséquences effrayantes que l'on connaît, s'appliquent aux pays développés, de façon un peu moins voyante – pour l'instant.

Issues de choix politiques délibérés, ces mesures doivent être financées. On assiste ainsi à un énorme transfert de charges financières, normalement dues par les entreprises, vers l'Etat. Autrement dit, toutes ces mesures, qui visent en dernière instance à alléger les charges des entreprises, sont payées par les contribuables, c'est-à-dire essentiellement les salariés eux-mêmes... On pourrait dire, presque sans plaisanter, que le néolibéralisme est en train de mettre en place une forme de capitalisme d'Etat. L'Etat prétendument minimal de la théorie libérale sert à établir les règles permettant une ponction fiscale massive sur la population grâce à laquelle il peut injecter dans les entreprises l'argent qui leur permet de fonctionner. En somme le système fait exactement le contraire de ce qu'il proclame...

Ce sont donc les salariés qui permettent aux profits de gonfler et qui permettent, en subventionnant les entreprises, à celles-ci d'accroître leur capacité d'autofinancement ; en échange de quoi on accorde aux travailleurs un statut dégradé, des conditions de travail qui empirent.

De 1992 à 1995, en France, les patrons ont été exonérés de 28,8 milliards de francs de charges sociales, qui normalement auraient dû être compensées par l'Etat, c'est-à-dire en fait par l'impôt des contribuables. Les dettes patronales se montent, en tout, à 91,6 milliards. Lorsque les militaires ont été rattachés au régime général de la Sécurité sociale en 1945, l'Etat devait verser à la sécu les sommes correspondant aux années de cotisations des militaires leur permettant de toucher leurs retraites. Le ministère de la défense doit à ce titre 90 milliards de francs à la Sécurité sociale. Si on ajoute à cela 30 milliards de francs perdus pour remboursements tardifs de l'Etat à la Sécurité sociale, sur lesquels cette dernière a dû payer des intérêts, cela fait la somme de 240 milliards de francs qui ont été littéralement pillés dans les caisses de la Sécurité sociale.

### **A propos du « trou » de la sécurité sociale**

Au moment des grèves de décembre 1995, le gouvernement a annoncé un déficit de 180 milliards de francs. Or, si on fait la somme des impayés de l'Etat et des patrons et des exonérations de charges non compensées par l'Etat (l'Etat exonère certains patrons de leurs charges, mais devrait théoriquement compenser le manque à gagner pour la sécu, ce qu'il ne fait pas), on constate que le montant ainsi trouvé dépasse de très loin le déficit de la sécurité sociale :

- 91,6 milliards de dettes patronales ;
  - 90 milliards de francs dus par le ministère de la Défense depuis 1945 ;
  - 28,8 milliards d'exonérations non compensées par l'Etat ces trois dernières années
  - 30 milliards sur trois ans de coûts (intérêts de retards) provoqués par les remboursements tardifs de l'Etat,
- soit 237,4 milliards de francs.

A propos des remboursements tardifs : l'Etat demande à l'organisme de la sécu qui gère la trésorerie, l'ACOSS, d'assurer à sa place des dépenses qui normalement lui reviennent, telles que le RMI, l'allocation aux adultes handicapés. L'ACOSS assure ainsi tous les mois le versement de ces prestations, tandis que l'Etat ne rembourse que tous les trimestres... Moyennant quoi l'ACOSS doit emprunter de l'argent ... à l'Etat (au trésor public ou à la caisse des dépôts) pour faire face au décalage produit, en versant des intérêts !

Ces sommes, qui n'ont pas été versées aux organismes sociaux, leur font défaut aujourd'hui pour assurer des services corrects aux cotisants, et en particulier les retraites. Alors, on les fait travailler trois ans de plus, on augmente leurs cotisations, on diminue les prestations,

et, surtout, on les *culpabilise* en disant que c'est *eux*, les responsables. On omet de dire que les prétendus déficits de la sécurité sociale, qu'on présente en valeur absolue (« 40 milliards de déficit ! ») représentent une somme ridicule – 3 % – en valeur relative par rapport au budget de la sécurité sociale, 1 300 milliards de francs, qui est supérieur et de loin au budget de l'Etat !

Dès lors, on devine aisément quel est le véritable enjeu dans cette affaire : la captation par l'Etat, mais aussi par les compagnies d'assurance privées, des sommes colossales de l'argent du social.

La culpabilisation des assurés sociaux est au centre de la stratégie du pouvoir pour capter les revenus de la Sécurité sociale. L'ex-ministre de la santé publique et de l'assurance-maladie, Elisabeth Hubert, déclarait qu'« un assuré qui abuse ne doit plus être remboursé. Il n'est pas tolérable que l'assurance maladie rembourse plusieurs fois le même examen à un malade qui consulte deux, trois ou cinq médecins » (*Impact Médecin Quotidien*, entretien, 14 septembre 1995). Le président de l'ordre des médecins le plaint quant à lui des pressions exercées par les patients, et qui sont la cause des abus de prescriptions. Le plan Juppé de « sauvetage » de la sécu veut « responsabiliser » les assurés, il propose la mise en place d'une photo sur les cartes d'assurés pour éviter la fraude, et la généralisation du carnet de suivi médical pour éviter le « nomadisme médical ».

Cette culpabilisation des assurés sociaux est d'autant plus mal venue que, en 1994, 24 % d'entre eux (contre 21,3 % en 1993) ont renoncé à suivre des soins « parce que le remboursement en était trop limité », selon le Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES).

Rappelons que si le gouvernement Balladur a bien œuvré dans ce sens, les socialistes avaient largement contribué à préparer le terrain, par leur offensive contre la classe ouvrière (2), en juin 1982, avec leur premier plan rigueur, le gel des salaires, la suppression de l'échelle

---

(2) L'expression « classe ouvrière » peut être entendue de deux façons. Dans son acception littérale, « économique », il s'agit de la classe ouvrière industrielle productrice de plus-value ; dans son acception « politique », il s'agit de l'ensemble des travailleurs exploités sans distinction de leur fonction. On peut avoir besoin, pour les besoins du raisonnement, d'utiliser l'expression dans le premier sens sans que cela exclue l'ensemble des exploités de notre champ de réflexion.

On pourra objecter que le concept de classe ouvrière ne s'applique pas, techniquement parlant, aux employés qui ne produisent rien. Nous répondrons que la production est un processus global, intégré, et que le transport, la gestion, la commercialisation et autres opérations complexes, non directement productives, sont des étapes sans lesquelles la production reste un acte parfaitement inutile, dans la mesure où la réalisation du profit, qui est le but recherché, serait impossible. A quoi sert de fabriquer une télévision si on ne peut pas la mettre en vente ? On peut donc dire que la production est *l'ensemble* du processus qui permet la fabrication d'un produit (ou qui permet de rendre ce produit vendable), et qui concourt à rendre possible la réalisation du profit. Cela est ainsi valable également pour les services. Le fait que certains salariés récusent leur appartenance à la classe ouvrière relève donc plus de l'idéologie que de la réalité des faits.

mobile des salaires, avec la loi du 23 juillet 1985, confirmée par l'ordonnance du gouvernement Chirac du 11 août 1986, qui allaient institutionnaliser la précarité en adaptant les régimes des contrats à durée déterminée et des contrats de travail temporaire, devenus, depuis, les normes de l'embauche des salariés.

La droite ne fera que prendre la relève des socialistes en aménageant le temps de travail (loi du 23 juillet 1987) et en supprimant l'autorisation administrative de licenciement (lois des 3 et 30 juillet 1986).

La droite et la gauche jouent le même jeu dans cette affaire.

L'Etat est perçu comme l'instrument au service des intérêts particuliers des entrepreneurs, par les commandes au secteur privé, la distribution de subventions aux entreprises en difficulté du fait de leur mauvaise gestion, ou en fournissant des crédits à l'exportation. C'est cela que signifie le « moins d'Etat » pour le libéralisme. La critique de l'Etat, pour les patrons, ne vaut en effet que lorsqu'il se mêle de vouloir servir l'intérêt général ou établir une meilleure répartition des richesses.

C'est avec des trémolos dans la voix qu'Yvon Gattaz, le président du CNPF, déclarait le 6 décembre 1983 :

« Nous voulons ardemment innover, investir, exporter, lutter contre le chômage. Nous voulons créer des emplois et augmenter le niveau de vie des Français. Mais pour cela, il faut absolument (...) que l'on laisse la liberté aux entreprises afin que nous trouvions à armes égales avec nos concurrents étrangers. »

La liberté réclamée est celle de licencier sans entraves et de fixer les salaires sans seuil minimum. C'est pourquoi l'Etat doit réduire les charges, aider les entreprises qui ne parviennent pas à financer leurs investissements : et M. Gattaz de pleurnicher, dans une interview à *La Croix*, le 7 février 1984 : « charges trop lourdes, situation financière difficile, taux d'autofinancement jamais aussi faible. »

Les entreprises avaient pourtant eu le temps d'investir : pendant vingt ans d'énormes injections d'argent public n'ont pas rendu la sidérurgie plus compétitive, n'ont pas empêché l'automobile d'être chassée de ses marchés, n'ont pas incité les banques à être plus imaginatives. Ce qui fit dire à Mitterrand que la France possède « des industries en retard de vingt ans sur leurs concurrentes étrangères » (3).

C'est donc l'Etat qui doit se transformer en Etat-providence au seul bénéfice des patrons. Les entraves à la liberté de licencier sont parmi les plus contraignantes pour le patronat : « Il faut le dire la tête haute, il faut faire baisser le pouvoir d'achat », dit encore le brave Yvon au Forum de *l'Expansion*, le 18 octobre 1983.

---

Ainsi, il y aurait, paraît-il, une crise, en particulier une crise du travail.

---

(3) Interview à *Libération*, 10 mai 1984.

Lorsqu'on regarde les résultats des grandes entreprises et l'évolution des revenus du capital, il ne semble en tout cas pas qu'il y a une crise des profits. Jamais les revenus du capital n'ont été aussi élevés. Mais Raymond Barre appelle à ne pas tomber dans des « accès de sensiblerie sociale » et se demande si les Français sont « prêts à l'effort d'adaptation soutenu qui s'impose à eux » (*Faits & Arguments*, septembre 1994). Les Français, demande-t-il, « sont-ils conscients des défis qu'apporte à leur pays et à eux-mêmes le caractère global et inexorable de la compétition présente et à venir ? »

Avec un taux de chômage de 3 % en 1973 et de plus de 12 % aujourd'hui, les Français auraient cependant tort de ne pas tomber dans des accès de sensiblerie sociale. Les revenus du capital ont progressé de 7,5 % par an entre 1987 et 1990 et de 7 % par an de 1990 à 1992, alors que les revenus du travail ont progressé de 0,9 % pendant ces trois premières années, de 2 % en 1990, 1,2 % en 1991 et 0,1 % en 1992. On saisit tout de suite quelle catégorie particulière de la population fait l'« effort d'adaptation » demandé par Raymond Barre (4).

Cette « crise » n'est pas un phénomène mystérieux qui nous tombe dessus comme une fatalité. Elle a une histoire, et des causes, qu'on peut tenter de cerner. Présenter « le problème du travail » comme un problème nouveau est une véritable escroquerie. C'est oublier que dans notre société capital et travail sont liés et que s'il y a une crise de l'un il y a forcément une crise de l'autre. Toute la littérature qui sort depuis quelques années sur la question évacue ce lien, pour la simple raison que leurs auteurs pour la plupart nient que la cause du « problème » se trouve dans la crise du capitalisme lui-même. Ils font une *description* souvent pertinente des formes particulières et nouvelles de travail qui apparaissent, constatent que ces évolutions conduisent à une élimination croissante des salariés de la sphère du travail, et concluent à l'avènement de la société de loisirs, en oubliant que les seules heures supplémentaires effectuées en France pourraient occuper 100 000 emplois et que si nombre de gens ne travaillent plus, ceux qui conservent leur emploi sont invités à travailler plus et moins cher.

A la lecture de ces prémisses, le lecteur ne s'étonnera sans doute pas que, pour tenter de cerner le problème du travail, nous parlerons surtout du capital.

### DÉMANTELER LES DROITS

L'alternative proposée par les tenants du libéralisme est : liquidation des droits sociaux et déréglementation, ou emploi, sans que personne ait pu constater que les mesures déjà importantes de liquidation de ces droits aient jamais créé un emploi. Il faut choisir entre la protection sociale et l'emploi, dit John Major ; M. Méhaignerie, l'ex-ministre de la justice, lui, ne veut pas « rester accroché à une ligne Maginot des acquis sociaux ».

Un représentant de la firme américaine Goldman, Sachs and Co. déclare dans *The Wall Street Journal* (28 sept. 93) : « Une déréglementation radicale du travail [en Europe] aidera non seulement

---

(4) Chiffres tirés des rapports du CERC n° 100 et n° 107.

les chômeurs à trouver de nouveaux emplois mais réduira la résistance au changement de ceux qui risquent de perdre leur emploi », ce qui est une façon de dire que plus les travailleurs seront en situation précaire, plus les patrons pourront réaménager les choses en fonction de leurs intérêts.

*The Economist*, quant à lui, déclare cyniquement :

« Mieux vaut encourager le travail à temps partiel, prenez exemple sur la Grande-Bretagne. Les salariés à temps partiel ont des congés maladie, des retraites et des congés payés restreints, ils sont en général plus faciles à licencier. » (Cf. *Courrier international*, 18 novembre 1993.)

En Grande-Bretagne, où 25 % de la population active travaille à temps partiel, s'est développé un système, appelé *self employment*, qui fait la joie des patrons. Le salarié est son propre employeur (ou, si on veut, l'employeur est son propre salarié...). Ainsi, sur des chantiers de construction, il y a X maçons, etc., travailleurs indépendants, qui paient leur propre salaire, leurs charges sociales, impôts, TVA, etc. L'employeur n'a plus besoin d'avoir de salariés à plein temps, il n'est qu'un fournisseur de travail qui peut totalement adapter le volume de sa main d'œuvre en fonction de ses besoins. Au droit du travail entre employeur et salarié s'est substitué le droit commercial entre fournisseur de travail et prestataire de services.

Dans le *Financial Times*, Samuel Brittan, déclare :

« Il est probable que, à l'avenir, les importations en provenance des pays en voie de développement ou anciennement communistes déprimeront les niveaux de rémunération permettant de franchir le seuil du marché pour les groupes les moins qualifiés ou les moins adaptables. » Délicieux jargon... (9 décembre 1993, « The Two-Way Switch in World Economy »)

Tout cela veut dire que les importations des pays sous-développés vont mettre sur le marché des produits si peu chers que les entreprises qui ne pourront faire face vont faire faillite. La solution est donc de flexibiliser les rémunérations, de supprimer le salaire minimum, de démanteler la protection sociale.

John Major, quant à lui, écrit dans *The Economist* :

« Le sentiment est de plus en plus partagé que les problèmes du chômage de longue durée sont le résultat du manque de flexibilité des marchés européens du travail, de l'enchevêtrement des réglementations, du coût excessif des systèmes de protection sociale et du fardeau des prélèvements obligatoires que les Européens se sont imposés à eux-mêmes au cours des quarante dernières années. » (25 septembre 1993, « Raise Your Eyes, There is a Land Beyond ».)

Dans les faits, les objectifs proclamés de lutte contre le chômage par les gouvernants sont en contradiction avec les politiques de libre-échange et de déréglementation qu'ils mènent.

Après quinze ans de mise de pratique de ces préceptes, l'échec de la politique des conservateurs britanniques est patent, même si on prend

pour références leurs propres critères : la croissance du produit national brut britannique (25 %) a été la plus faible des membres du G7, entre 1980 et 1992 (29 % pour la France, 30 % pour l'Allemagne et les Etats-Unis, 58 % pour le Japon).

Le marché est présenté comme l'unique régulateur de la vie des sociétés ; l'idée est devenue un dogme, un véritable article de foi, à tel point qu'un groupe de travail du Conseil européen a pu déclarer, dans un rapport, qu'il faut « mettre notre foi dans les mécanismes du marché (5) »

## LA DÉMOLITION SOCIALE

Les institutions internationales, les organismes patronaux et les gouvernements s'entendent tous sur ce point : le chômage de masse s'explique par des marchés du travail trop rigides, des coûts salariaux trop élevés et une demande de justice sociale trop archaïque. L'idée générale est qu'un creusement de l'écart des salaires stimulerait la croissance de l'emploi. Il faut donc repenser toute la gamme des politiques économiques et sociales pour favoriser l'adaptation aux modes de production et d'échange qui se font jour...

Ainsi, un représentant de la Banque des règlements internationaux peut-il déclarer que « les arrangements conçus pour protéger les salariés se sont retournés contre les chômeurs (...) Une proportion importante des salariés restera sans emploi, à moins de rendre les marchés du travail plus flexibles, particulièrement en Europe » (*Financial Times*, 14 juin 1994). Sachant que « rendre les marchés du travail plus flexibles » signifie permettre de licencier sans entraves, cela revient à dire que pour supprimer le chômage il faut créer plus de chômeurs...

Le groupe de travail franco-allemand sur le compétitivité veut, quant à lui, lancer une « offensive de la déréglementation dont le calendrier sera serré » : dans cette perspective, Edmond Alphandéry estime que « des ajustements structurels de grande ampleur sont indispensables. Ils impliquent (...) le développement de la flexibilité du marché du travail » (*Des réformes pour le redressement*, ministère de l'économie, mars 1994).

Le Fonds monétaire international n'en est pas de reste :

« Il ne faut pas que les gouvernements européens laissent les craintes suscitées par les retombées de leur action sur la répartition des revenus les empêcher de se lancer avec audace dans une réforme de fond des marchés du travail. L'assouplissement de ceux-ci passe par la refonte de l'assurance-chômage, du salaire minimum légal et des dispositions qui protègent l'emploi. » (Bulletin du FMI, 23 mai 1994.)

Que dit le Livre blanc de la Commission des Communautés européennes ?

« L'inflexibilité du cadre réglementaire est un facteur important de chômage. Les marchés du travail n'offrent pas une flexibilité suffisante

---

(5) *L'Europe et la société de l'information planétaire*, recommandations au Conseil européen, rapporteur : Martin Bangemann, Commissions européennes, Bruxelles, 26 mai 1994.

pour assurer le meilleur usage des ressources humaines. » (Commission des Communautés européennes, *Croissance, compétitivité, emploi : les défis et les pistes pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle*. Livre Blanc, Luxembourg, juin 1993, p. 133.)

Alain Minc, président de la commission au Plan sous Balladur, veut, quant à lui, « casser les corporatismes de la pensée » : « Il y a eu pendant vingt ans un rapport de cause à effet entre le niveau de vie des actifs et l'accroissement du chômage. » (*Libération*, 3 juin 1994.) On comprendra que le niveau de vie trop élevé des travailleurs est la cause du chômage. Le « corporatisme de la pensée », ce sont donc les salaires garantis, le droit du travail, les solidarités sociales.

L'OCDE, enfin, déclare dans un rapport récent :

« Une capacité insuffisante d'adaptation au changement est la cause fondamentale des difficultés actuelles auxquelles les pays de l'OCDE se heurtent sur le front de l'emploi. (...) Le changement est déchirant [*mais il faut*] l'accueillir plutôt que d'y résister par des mesures de limitation de la concurrence. » (Etude de l'OCDE sur l'emploi, juin 1994.)

Le fait qu'il y ait une coïncidence entre la dégradation de l'emploi, le creusement des inégalités depuis vingt ans et la mise en œuvre des politiques néolibérales ne suscite évidemment aucune question. On pourrait pourtant se demander s'il n'est pas temps de changer de politique : pour l'OCDE la crise n'est pas imputable à une demande globale grevée par le chômage et la baisse du pouvoir d'achat, mais par l'insuffisance de l'offre consécutive au coût excessif du travail. C'est pourquoi il faut baisser les salaires, sauf évidemment ceux des fonctionnaires internationaux qui concoctent ce genre de plan...

Les pays anglophones, eux, sont de bons élèves : le rapport constate que dans ces pays, « les écarts de salaires se sont creusés pendant les années 80. En revanche, dans les pays d'Europe continentale, ils sont restés généralement inchangés. »

Or, « beaucoup de nouveaux emplois sont à faible productivité (...) Ils ne sont viables qu'assortis d'un salaire très bas. » Il faut donc faire appel à l'Etat » pour supprimer les réglementations qui rebutent les entreprises nouvelles » et « accentuer la différenciation des salaires selon les régions et selon les professions ».

Pourtant, en Allemagne, le coût du salaire horaire est supérieur de 80 % à ceux de la Grande-Bretagne et de 40 % à ceux de la France, ce qui n'empêche pas le commerce extérieur Allemand d'être largement excédentaire. Peut-être faut-il donc chercher ailleurs que dans les coûts « trop élevés » des emplois non qualifiés l'absence de compétitivité des entreprises françaises.

En résumé, la restructuration exigée par le capital touche, selon le rapport de l'OCDE, trois principales questions :

– Les licenciements : les restrictions légales existant dans la possibilité pour les patrons de licencier peuvent « faire hésiter les employeurs à embaucher du personnel nouveau » ;

– Les conventions collectives : elles doivent être renégociées « à un niveau inférieur car elles empêchent l'assouplissement du marché du travail et, indirectement, la création d'emplois » ;

– Les aides sociales : elles doivent être revues à la baisse : « L'empressement des travailleurs à accepter des emplois faiblement rémunérés dépend en partie de la générosité relative des prestations de chômage. (...) Il y a lieu dans tous les pays de raccourcir la durée des droits lorsqu'elle est trop longue ou de rendre les conditions d'admission plus strictes. »

Si on en croit le discours dominant, le chômage serait donc dû aux... difficultés de licenciement, au droit du travail réglementant l'arbitraire dans l'entreprise et aux indemnités et assurances grassement octroyées qui n'incitent pas les chômeurs à accepter un travail mal payé.

En dépit des discours politiques visant à endormir les masses, il n'y a aucune chance qu'avec les politiques économiques actuelles on puisse espérer une résorption du chômage. Au contraire, une masse de plus en plus grande d'hommes et de femmes dans les pays industriels vont se trouver exclus de toute possibilité de s'inscrire dans les rapports capitalistes, dans le rapport salarial, parce que c'est dans la nature même du système d'éjecter le travail vivant.

Un nombre croissant de personnes ressentent cette irréversibilité. Le magazine *La Rue* révèle que 53 % des Français ont peur de devenir exclus – le pourcentage monte à 60-70 % chez les moins de 50 ans et se situe à 58 % chez les salariés du secteur public. La *vraie* insécurité, c'est là qu'elle se manifeste...

L'accumulation du capital se poursuit avec une classe ouvrière affaiblie d'une part, une masse croissante d'« exclus » de l'autre : c'est cela l'image du capitalisme qui est en train de se mettre en place.

C'est là en réalité la *véritable* image du capitalisme.

## **DU KEYNÉSISME AU NÉO-LIBÉRALISME**

Que ce soit chez les partisans ou chez la plupart des critiques du capitalisme, on entend deux types de discours pour « sortir de la crise » :

1. Il faut augmenter les salaires pour augmenter la consommation, ce qui écoulera les biens manufacturés, créant des emplois ;

2. Il faut geler les salaires, liquider les entraves à la flexibilité de l'emploi (le droit du travail), liquider les rigidités dans les salaires (le salaire minimum), supprimer les prélèvements indirects qui « écrasent » les entreprises : alors les employeurs pourront de nouveau embaucher, certes dans des conditions beaucoup moins avantageuses pour les salariés qui n'auront qu'une protection sociale au rabais, des salaires réduits, mais au moins ils auront un travail et ils pourront de nouveau consommer.

Ce sont là les deux grands thèmes idéologiques qui s'affrontent aujourd'hui, avec évidemment comme on sait un rapport de force nettement favorable au second.

La première solution, inspirée par l'économiste britannique John Maynard Keynes, a été mise en œuvre dans le passé, c'est elle qui a permis de surmonter la crise de 1929 : le développement de la consommation des masses pour surmonter la crise de surproduction. On appliqua de façon volontariste une politique d'augmentation des salaires dans le but d'augmenter la consommation, qui elle-même relança le secteur des biens de production, l'augmentation de la consommation entraînant à son tour de nouvelles commandes de machines pour satisfaire la demande. C'est ce qu'on appelle le keynésianisme.

L'Etat était intervenu également, par l'augmentation des impôts, non seulement sur les salaires, mais aussi sur les bénéfices patronaux, et par une politique de grands travaux, pour stimuler la demande globale. En effet, les prélèvements obligatoires instaurés par la politique keynésienne n'épargnaient pas les revenus capitalistes, ils se faisaient en partie sur les bénéfices des sociétés et sur les patrimoines. Ainsi, en France ces prélèvements obligatoires étaient passés de 34,5 % en 1965 à 43,7 % en 1975. Ces prélèvements obligatoires (les impôts, taxes, cotisations diverses etc.) sont en partie affectés aux investissements dans les équipements collectifs, les infrastructures urbaines, routières, ouvrages d'art, etc. nécessaires au développement de l'économie.

Ces investissements *créent des emplois*, mais en même temps ils entament les profits capitalistes. On retrouve ce problème dans le discours patronal actuel, qui se plaint constamment de l'excessive charge que constituent les prélèvements obligatoires sous forme d'impôt ou de cotisations sociales. En somme les patrons veulent bien faire des profits mais ils ne veulent contribuer ni aux investissements infrastructurels dont l'économie a besoin (routes, ponts, services divers) ni aux versements sociaux des salariés. L'une des revendications du patronat d'aujourd'hui sera que ces dépenses soient entièrement payées *par les salariés*. (Bien sûr, ils ne disent pas encore les choses aussi crûment...)

Pourtant, même le FMI reconnaît qu'il n'y a aucune preuve concluante que « les allègements [d'impôts] consentis aient renforcé de manière significative l'incitation à l'investissement ou à la discipline fiscale » (bulletin du FMI, 11 avril 1994). Ces baisses d'impôts ont été de 44 % à 61 % dans 14 pays de l'OCDE. De fait, les investissements, qui suivent une courbe descendante depuis 1970, restent à un niveau très bas : 20,6 % de la valeur ajoutée en 1970 ; 15,4 % en 1981 ; 14,8 % en 1993.

De même, les réductions successives des charges des entreprises n'ont pas débouché sur des créations d'emploi (6). C'est que le président de la commission sociale du CNPF avait prévenu : le patronat ne lâcherait rien en contrepartie des faveurs qu'on lui fait :

« Parler de contrepartie en ce domaine dénote une mauvaise compréhension de la réalité économique » (*La Tribune Desfossés*, 30 mai 1994).

---

(6) Cf. Jacques Le Goff « Des gadgets contre le chômage » *Le Monde diplomatique*, avril 1994).

Par « réalité économique » il faut entendre la loi du profit... Pourtant, « les parts des salaires dans le revenu national sont généralement retombées à des niveaux égaux, voire inférieurs à ceux des années 70 » (rapport OCDE). De fait, la part des salaires dans la valeur ajoutée est tombée de 68,7 % à 60,6 % entre 1981 et 1993. De 1981 à 1995, pendant la présidence de Mitterrand, le produit intérieur brut de la France a augmenté d'un tiers, c'est-à-dire *2 000 F par habitant et par mois*. Denis Clerc pose la question : « Qui a profité des milliards de la croissance (7) ? » Il est évident que le salarié lambda n'a pas vu la couleur de cet argent. Il s'est opéré une vaste redistribution au profit des entreprises et de leurs actionnaires, des porteurs d'obligations ou des banques qui avaient prêté de l'argent aux entreprises (8).

La contrepartie des mesures édictées par la politique économique keynésienne était l'augmentation de la productivité du travail, c'est-à-dire en fait de l'exploitation de la force de travail. C'est à partir de cette époque que le fordisme, c'est-à-dire la production de masse, se généralise. L'après-Seconde Guerre mondiale verra la consolidation de cette évolution. L'expansion capitaliste est forte, les crises cycliques plus rapprochées mais plus courtes et moins amples, tandis que la consommation des masses augmente dans des proportions jamais vues ; le chômage se réduit, il y a un quasi-plein emploi qui donne à la pression salariale une certaine efficacité revendicative. Ce « miracle » – les « Trente glorieuses » – va durer une trentaine d'années, jusqu'en 1974-1975, disons jusqu'à la présidence de Giscard d'Estaing en France. (Giscard fut sans doute un des premiers à nous dire qu'on était « au bout du tunnel »...) Alors, pour la première fois depuis la guerre éclate une crise importante, généralisée. La chute de la production dans tous les pays capitalistes est importante, variant de 10 % pour la Grande-Bretagne à 20 % pour le Japon. Le nombre des chômeurs monte alors à 17 millions dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

Cette crise peut être expliquée par deux causes :

1) Elle pourrait être pour une part la conséquence de la crise pétrolière, mais cette cause n'a pas une importance prépondérante. L'augmentation du prix du pétrole que les médias ont présentée comme une catastrophe n'a été, de la part des pays producteurs, qu'une tentative de rattraper la baisse du pouvoir d'achat consécutive à des dizaines d'années de stabilité relative des prix du pétrole tandis que le prix des produits manufacturés que ces pays achetaient augmentaient considérablement.

La vraie raison de la « crise » est un début de baisse des gains de productivité du travail à partir des années 60.

En fait, le modèle keynésien vaut lorsque les gains de productivité compensent la hausse des salaires destinés à accroître la consommation. Le quasi-plein emploi créait un rapport de force particulièrement favorable pour les travailleurs ; ceux-ci en profitaient pour exercer une pression sur les salaires, mais aussi pour contester

---

(7) Titre de son article dans *Alternatives économiques*, n° 118, juin 1994.

(8) Cf. « Le bilan économique des années Mitterrand », *Alternatives économiques*, n° 124, février 1995.

l'organisation tayloriste du travail qui jusqu'alors garantissait une productivité importante : cette contestation se manifestait par la lutte contre les cadences infernales, les grèves bouchons et l'absentéisme. On est aux alentours de 1968... Bref, la rationalité capitaliste était contestée dans la pratique, et cette contestation produisait une baisse des profits.

2) Il y avait un autre facteur à l'époque qui freinait les gains de productivité : la masse importante d'emplois improductifs, c'est-à-dire des emplois qui ne créent pas de valeur (ou, si on veut, qui ne sont pas directement générateurs de profits et qui relèvent des faux-frais du système capitaliste), mais qui jouent un rôle :

- dans la circulation du capital ou des marchandises : gestion, commercialisation, publicité, banques, assurances ;
- dans la stabilité du système : armée, police, éducation, justice, médias ;
- dans l'encadrement, le contrôle disciplinaire, le contrôle de la production.

Une part substantielle de ces emplois relèvent de la fonction publique. L'existence d'une fonction publique importante limite évidemment la valorisation du capital, puisque pour payer les fonctionnaires il faut des impôts. A titre d'exemple, au début du siècle l'Etat employait 4 à 5 % de la population active, contre 12 à 15 % dans les années soixante (9). La réduction du nombre des fonctionnaires est aujourd'hui un des thèmes constants des dispositions exigées par les institutions internationales, aussi bien dans le tiers monde que dans les pays industrialisés. On ne répétera jamais assez que c'est la même politique qui est appliquée dans les deux cas. De même, la politique du capitalisme visera à éliminer un maximum d'emplois dans le tertiaire, qui occupe des salariés non directement productifs, lesquels limitent également la valorisation du capital. Schématiquement, pour le capitaliste, cheminots, personnels de santé, enseignants sont des gens qui doivent être payés par les impôts ; aussi, moins il y aura de tels personnels, moins il y aura d'impôts et plus il y aura d'argent pour la valorisation du capital à court terme (le long terme n'a que peu d'importance pour le capitaliste).

La riposte du système à la baisse de la productivité du travail sera multiforme :

- La liquidation pure et simple d'une partie de ces emplois : c'est ce qu'on appelle la rationalisation : « Pour obtenir un ajustement donné des salaires, il faudra un niveau plus élevé de chômage conjoncturel. (...) Lorsque la conjoncture est favorable, la nécessité d'un changement est souvent moins évidente dans les esprits (10) », ce qui est façon de dire que pour faire baisser les salaires et augmenter les profits, il faut accroître le caractère permanent et massif du chômage.

Ainsi, le « dégraissage » devient une vertu en elle-même, à tel point que l'annonce de licenciements par les multinationales a un impact

---

(9) P. Souyri, *la Dynamique du capitalisme au XX<sup>e</sup> siècle*, Payot, 1983, p. 138.

(10) L'Etude de l'OCDE sur l'emploi. Paris, juin 1994.

immédiat (en hausse) sur la valeur en bourse de ses actions et a pour conséquence d'attirer les investisseurs, qui voient là un gage de santé de l'entreprise. La multinationale américaine du téléphone ATT a annoncé le même jour leur licenciement à 40 000 de ses salariés... par téléphone !

« ... le cours des actions des entreprises concernées a presque toujours bondi à l'annonce d'une si joyeuse nouvelle [des licenciements en masse]. Les responsables de la communication ont même appris à exagérer les projets de licenciement de leur société afin de mieux séduire les investisseurs. » (*Le Monde diplomatique*, février 1996, p. 18 « Leçons d'économie moderne ».)

De même, le cours de l'action de la société Xerox a augmenté de 9 % quand a été annoncé le licenciement de 10 000 salariés. Les 500 plus grandes entreprises du monde ont licencié en moyenne 400 000 personnes par an tandis que leurs bénéfices augmentaient considérablement.

– La privatisation de secteurs entiers qui jusqu'alors relevaient de l'Etat, et leur insertion dans le marché, avec licenciements massifs à la clé. Il s'agit en quelque sorte de rendre rentables des secteurs dont ce n'était pas jusqu'alors la fonction, afin d'élargir le champ d'action du capital. Le perdant est évidemment le consommateur, comme la privatisation des télécoms britanniques l'a montré, en allégeant les tarifs des entreprises et en augmentant ceux des consommateurs individuels. En quelque sorte les privatisations des secteurs publics profitent doublement aux capitalistes, puisqu'ils font des bénéfices avec les entreprises publiques qu'ils achètent, et qu'ils ne contribuent plus, en tant que contribuables, au financement des infrastructures collectives. La privatisation du secteur public – électricité, santé, gaz, mines, transports, télécommunications, postes, audiovisuel – constitue un *véritable vol*, en ce sens que ce secteur a été constitué au fil des générations avec l'argent des contribuables ; il est authentiquement *la propriété collective de la population*.

La notion d'inaliénabilité du domaine public est ancienne, elle est déjà formulée en... 1566 dans l'édit de Moulins. Aujourd'hui, l'article L. 52 du code du domaine de l'Etat dispose : « les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles », ce qui vaut aussi pour les collectivités territoriales. Le Conseil constitutionnel n'a pas reconnu de valeur constitutionnelle à cette inaliénabilité. Sa décision n° 86-217 du 18 septembre 1986 portait sur la loi du 30 septembre 1986 qui prévoyait le transfert à la nouvelle société Télédiffusion de France de biens appartenant au domaine public. Il a fait simplement remarquer qu'avant d'aliéner des biens appartenant au domaine public, il faut qu'ils soient « au préalable déclassés ». Ainsi, des biens constitués par des générations de contribuables et appartenant à la collectivité peuvent être « déclassés » par une simple décision du gouvernement et cédés au secteur privé. Les autorités se donnent bonne conscience en proposant aux citoyens d'acheter des actions de ces sociétés privatisées. On peut envisager la chose sous deux optiques qui ne s'excluent pas l'une l'autre : 1. Les contribuables achètent ainsi deux fois ce qui leur appartient déjà... ; 2. Les contribuables les plus aisés spolient à bas prix les contribuables les moins aisés.

Pour en arriver là, il faut remettre en cause la notion même de fonction publique au service de la population et introduire la notion de rentabilité : on fermera par exemple des lignes de chemin de fer peu

rentables mais utiles à la population locale, et on développera le TGV, dont la fonction est en fait de capter la clientèle des lignes aériennes. La fonction des privatisations aujourd'hui est d'introduire, dans le circuit capitaliste producteur de profits, des secteurs de l'économie qui jusque-là n'avaient pas cette fonction, tout en diminuant de ce fait les faux-frais du système : celui qui paie, dans l'affaire, c'est le contribuable-consommateur.

Mais avant d'en arriver là, c'est-à-dire à la situation d'aujourd'hui, on constate, dans les années 70, une chute importante des taux de profit. Les entreprises n'investissent plus, elles liquident leurs stocks, licencient. Il ne s'agit plus d'une crise de surproduction, mais de rentabilité. L'inflation s'installe, car les entreprises tentent de freiner la chute des taux de profit par l'augmentation des prix. La politique économique qui est appliquée aujourd'hui a commencé à être mise en place vers 1975 afin de tenter de restaurer à tout prix des taux de profit. Les taux de croissance, qui étaient de 5 à 6 % avant 1975, atteignent difficilement 1 à 2 % aujourd'hui.

La politique keynésienne n'est plus de mise. C'est le retour au néolibéralisme, au mythe du libre-échange et du marché. Mais derrière tout le discours idéologico-technique que développent les porte-voix du système, il s'agit d'effectuer une gigantesque rapine sur les salaires de la classe ouvrière et de désengager totalement le patronat de toute responsabilité concernant leur contribution à la solidarité sociale. Le chômage de masse tel qu'il se profile dans les années à venir ne gênera en rien les capitalistes, puisque les frais que celui-ci entraîne devront être à terme intégralement payés par les cotisations des salariés eux-mêmes.

**Baisse du taux de profit  
et crises conjoncturelles  
chez Proudhon**

L'aggravation des contradictions du régime capitaliste conduit à l'aggravation de la division de la société en classes : la nouvelle féodalité monopoliste voit sa puissance croître par l'accumulation des moyens financiers, pendant que le prolétariat voit sa situation se dégrader. Pourtant, la puissance du capital se trouve menacée par la baisse du taux de profit : « Par la puissance du travail, par la multiplication du produit et par les échanges, l'intérêt du capitaliste, en d'autres termes l'aubaine de l'oisif, tend à diminuer toujours, et par atténuation constante, à disparaître. » (Deuxième mémoire.)

L'appropriation de la plus-value étant la raison d'être essentielle du capitaliste, si la baisse du taux de profit s'avère inéluctable, elle annonce, en même temps, l'effondrement du système.

Proudhon précisera les raisons de cette baisse : l'augmentation de la valeur des instruments de production et des matières premières nécessaires immobilise une part croissante de capital par rapport à la valeur de la force de travail engagée. C'est ce que le marxisme appellera l'augmentation de la composition organique du capital.

Le développement industriel et la concurrence provoquent une baisse du taux d'intérêt ; d'autre part, l'augmentation du capital fixe implique à son tour la multiplication des prêts. Enfin, l'intervention de l'Etat pourra également imposer une baisse du loyer de l'argent. De cette situation, Proudhon conclut que les crises en régime capitaliste ont un caractère inévitable. En effet, par la nature même du régime, il se crée une sous-consommation insurmontable : en période d'expansion, toutes les forces productives sont en activité. Mais cette expansion s'accompagne de

l'impossibilité, pour les masses, de consommer toute la production. Ces crises provoquent une évolution dans le capitalisme. L'entrepreneur tentera de diminuer les coûts de production : il mécanisera, diminuera les salaires, fera appel à une main-d'œuvre moins coûteuse, provoquera la dépréciation du travail.

La baisse des prix, la fermeture des débouchés mettent l'entrepreneur dans l'impossibilité de payer les intérêts et le forcent à cesser la production. Les faillites se multiplient... Le développement de l'outillage nécessite une augmentation du capital à laquelle beaucoup ne peuvent faire face.

L'affaiblissement relatif de l'agriculture et son accaparement par les forces financières, le recul de la propriété immobilière devant la propriété mobilière, l'extension des besoins de numéraire provoquent l'extension du capital financier et annoncent des crises plus étendues, à mesure que l'industrialisation se développe.

L'accroissement du salariat, l'affaiblissement de la population rurale et de la moyenne bourgeoisie creusent les écarts et multiplient le nombre de ceux qui sont acculés à la sous-consommation. C'est ainsi que Proudhon analysait la situation économique de la France sous le Second Empire, qui a vu apparaître les premiers développements du capitalisme monopoliste.

Proudhon en conclut à l'impossibilité de supprimer les caractères inhumains du système en maintenant l'appropriation capitaliste des forces productives.

L'exploitation du travailleur, sa déqualification, l'élimination de la petite industrie, le chômage, les bas salaires, tout cela fait partie de la logique du capitalisme et ne peut être détruit à l'intérieur du système. Il est impossible de supprimer certains côtés néfastes du régime sans mettre en cause l'ensemble. Aussi, est-ce à la transformation radicale du système de production qu'il faut s'employer.

#### **BAISSE DU TAUX DE PROFIT ET AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL**

Pendant la première moitié de ce siècle, la production capitaliste était caractérisée par une production essentiellement fondée sur le travail humain, c'est-à-dire dans laquelle la part de la main-d'œuvre était prépondérante dans la production de plus-value. De 1890 à 1950, sur une période de 60 ans, l'augmentation de la part de capital fixe investie par travailleur n'augmente que de 3,7 fois (11). En revanche, à partir de 1950, cette évolution va considérablement s'accélérer : la machine va cesser d'être un simple complément du travailleur, pour devenir un facteur essentiel de la production : de 1950 à 1990, l'augmentation de la part de capital fixe investie par travailleur augmente de 10,4 fois. L'accroissement du machinisme dans certains secteurs est tel qu'il a remplacé presque complètement le travailleur, grâce à l'introduction de la robotique. La vente des robots, selon *Le Monde* du 23 mars 1994, a progressé de 23 % cette année-là. Les robots sont utilisés dans l'automobile, la mécanique, mais aussi dans l'agroalimentaire, la chimie, le bâtiment. Ils peuvent être utilisés soit à des tâches simples, telles que le soudage, la peinture, et dans ce cas ils sont manipulés par un opérateur, soit à des tâches plus complexes.

D'une façon générale, l'automatisation a permis de réduire considérablement la main d'œuvre dans la sidérurgie, la pétrochimie, le nucléaire. Pechiney produit la moitié de l'aluminium français avec 580 salariés (12). C'est un constat que Proudhon, puis Marx avaient déjà fait. Plutôt que d'illustrer ce phénomène par des chiffres, on peut simplement considérer que, très logiquement, l'immobilisation d'une quantité très importante de capitaux dans des investissements en

---

(11) Cf. P. Villu, *Un siècle de données macro-économiques*.

(12) *Le Monde*, 4 novembre 1994.

matériels et en immeubles réduit la part de profits qu'on peut tirer de ces investissements.

### Le machinisme vu par Proudhon

La division du travail n'a pu être introduite à grande échelle dans l'économie que par le développement du machinisme. « La machine, dit Proudhon, est le symbole de la liberté humaine, l'insigne de notre domination sur la nature. » La machine permet de rationaliser le travail, d'augmenter la production en économisant le temps. Elle permet de combiner plusieurs opérations auparavant faites en plusieurs moments. Elle réunit diverses particules du travail que la division avait séparées. « Toute machine peut être définie : un résumé de plusieurs opérations, une simplification de ressorts, une condensation du travail, une réduction de frais. »

Grâce à elle donc, il devrait y avoir « diminution de peine de l'ouvrier, baisse de prix sur le produit, mouvement dans le rapport des valeurs, progrès vers de nouvelles découvertes, accroissement du bien-être général. » Qu'en est-il en réalité ? La réduction des prix consécutive au machinisme augmente le marché pour les produits fabriqués, augmente le profit capitaliste, donc incite à produire plus. Mais la conséquence immédiate est que cela provoque le chômage, puisque de nombreux travailleurs sont exclus de la production. Ce chômage permanent crée une armée de réserve industrielle qui force les travailleurs à accepter de faibles salaires. « Les machines, de même que la division du travail, sont tout à la fois dans le système actuel de l'économie sociale, et une source de richesse, et une cause permanente et fatale de misère ».

Non seulement le machinisme crée des chômeurs, il dévalue également le travail manuel en général ; il transforme de nombreux ouvriers qualifiés en ouvriers non qualifiés. « La machine ou l'atelier, après avoir dégradé le travailleur en lui donnant un maître, achève de l'avilir en le faisant déchoir du rang d'artisan à celui de manœuvre. »

Aux capitalistes qui se réjouissent de pouvoir, grâce aux machines, « délivrer le capital de l'oppression du travail », Proudhon répond : « Si les ouvriers vous coûtent, ils sont vos acheteurs : que ferez-vous quand, chassés par vous, ils ne consommeront plus ? » Malgré l'apport de richesses produites par les machines, celles-ci ont aussi apporté avec elles leurs propres contradictions. « La cessation du travail, la réduction du salaire, la surproduction, l'encombrement, l'altération et la falsification des produits, les faillites, le déclassement des ouvriers, la dégénération de l'espèce, et finalement les maladies et la mort. »

La généralisation du salariat, consacré par le machinisme, crée une catégorie croissante de travailleurs dont la dépendance vis-à-vis de l'employeur se fait de plus en plus oppressive. « C'est en vain que la loi assure à chacun le droit d'entreprise aussi bien que la faculté de travailler seul et de vendre directement ses produits. »

Le capitalisme se détruit lui-même, en éliminant de son sein les secteurs dépassés ou trop faibles pour suivre le rythme du développement. Que peut faire l'ouvrier qui n'a que ses bras, face aux énormes capitaux nécessaires à l'industrie moderne, que peut-il faire, « puisque l'atelier a eu pour objet d'anéantir le travail isolé » ? Il ne peut que s'assujettir encore plus à l'employeur.

« Avec la machine et l'atelier, dit Proudhon, le droit divin, c'est-à-dire le principe d'autorité, fait son entrée dans l'économie politique. » En effet, le capitalisme industriel ne se développera pleinement qu'avec le machinisme, où il trouvera sa plus grande source de plus-value. La machine sert au capitaliste à réduire son prix de revient afin d'éliminer la concurrence. Une machine, du point de vue du capitaliste, ne présente d'intérêt que si elle permet d'économiser du travail, c'est-à-dire des salaires.

Le paradoxe est que cette recherche effrénée de profits conduit à une baisse générale des taux de profit. En effet, plus la part de capital fixe (machines, bâtiments, etc.) augmente par rapport à celle du capital variable (main-d'œuvre), plus le taux de profit tend à baisser, car en fait seul le travail vivant produit de la plus-value.

Pour contrecarrer cette tendance, les capitalistes ont plusieurs solutions :

– accroître la durée du travail. L'accroissement de la durée du travail n'est pas toujours possible à réaliser ouvertement aujourd'hui pour des raisons essentiellement culturelles, mais elle est obtenue par un détour, en annualisant le travail : lorsqu'un effort productif est nécessaire on fait travailler les salariés plus longtemps, quitte à les faire travailler moins longtemps en période creuse.

– accroître l'intensité du travail. Dans les entreprises où les réductions d'effectifs se font « en douceur », c'est-à-dire par le non-remplacement des salariés qui partent à la retraite, comme dans celles où les licenciements sont plus brutaux, on constate que la même quantité globale de travail, voire une quantité supérieure, est exigée de ceux qui restent, qui subissent une augmentation des cadences, des rythmes de travail, et une diminution des temps morts.

– d'une façon générale, augmenter sans cesse la productivité du travail : selon l'OCDE, celle-ci a augmenté de 150 fois entre 1950 et 1990. Cependant, l'augmentation du taux d'exploitation des travailleurs – car c'est bien de cela qu'il s'agit – n'a pas enrayé la baisse des taux de profit dus à l'augmentation spectaculaire du capital constant. Il faut cependant considérer que la baisse des taux de profit n'implique pas forcément une baisse des profits, dans la mesure où un faible taux de profit relativement à un capital important peut représenter en valeur absolue une somme supérieure à un fort taux de profit relativement à un capital moins important : en 1994, les 25 premiers groupes français ont doublé leurs *bénéfices*, tandis que leur *chiffre d'affaires* n'a augmenté que de 5,2 % (13).

La conséquence de cette évolution est que les détenteurs de capitaux trouvent de moins en moins attractif d'investir dans la production, parce que les taux de profit y sont faibles. C'est ce qui explique la forme dominante actuelle du capital, qui se transforme en produit financier et spéculatif évoluant en circuit fermé. L'économie réelle fondée sur la production et l'économie « fictive », spéculative (appelons cela le capitalisme « virtuel » pour être dans l'air du temps, ce qui ne signifie pas que les profits qu'il réalise soient fictifs...) sont de plus en plus détachées l'une de l'autre. En 1987, Jean Peyrelevade, alors président de la banque Stern, écrivit dans *Le Monde* que « les mouvements financiers sont devenus sans aucun rapport avec ceux des marchandises » (17 avril 1987). Les transactions sur le marché des changes représentent aujourd'hui 1 000 milliards de dollars par jour, soit cinquante fois le montant des échanges de biens et services...

Le système capitaliste se trouve devant une contradiction insurmontable :

– soit il axe ses priorités sur l'économie réelle, productive, et on aboutit à une croissance continue qui se fait au prix du sacrifice de la stabilité monétaire, et on a l'inflation. Les taux d'intérêt expriment l'écart entre l'épargne disponible et le besoin en investissement. C'est ce qui avait caractérisé la période des « Trente glorieuses » ;

– soit on priorise la stabilité monétaire, et l'économie réelle doit s'adapter à cette situation. Les taux d'intérêt expriment les

---

(13) *Le Monde*, 26 avril 1995.

anticipations du marché monétaire sur ce que sera l'écart entre l'épargne disponible et les besoins en investissement ; ce n'est plus l'épargne qui s'aligne sur le besoin d'investissement, mais le besoin d'investissement qui s'aligne sur les fluctuations du taux d'intérêt.

La préoccupation lancinante des dirigeants politiques concernant la nécessité du « franc fort » et la stabilité monétaire montre qu'ils se situent totalement dans la logique du capitalisme spéculatif. Autrement dit, le « moteur » du système n'est plus la production mais la spéculation. Les variations de la bourse n'accompagnent plus l'évolution de la production et du PIB, elles en sont totalement détachées : les cours de la bourse en 1993 ont monté respectivement de 45 % et de 22 % en Allemagne et en France alors que ces deux pays étaient plongés dans une grave récession.

Paradoxe suprême, dans la logique spéculative actuelle, *la croissance elle-même devient un sujet d'inquiétude*, comme ce fut le cas en octobre-novembre 1994 aux Etats-Unis, parce qu'elle risque de produire des tensions inflationnistes impliquant la hausse des taux d'intérêt... Un entrefilet dans le monde du 8 juin 1996, particulièrement significatif, est intitulé ainsi : « Etats-Unis : la bonne santé de l'économie inquiète les marchés ». C'est que le nombre de créations d'emplois pour le mois précédent, qui était prévu à 153 000, a été en fait de 348 000 : ces révélations « ont jeté un froid sur les marchés financiers », dit l'article. Le président Clinton, qui était en période pré-électorale, s'est félicité de la chose et a déclaré : « je pense que les taux d'intérêt ne devraient pas augmenter »...

Un cercle vicieux apparaît : puisque le capital ne peut plus se valoriser d'une façon suffisamment attractive dans le secteur productif, il se lance dans des spéculations financières, boursières, jouant sur l'évolution du cours des monnaies, des matières premières, des taux d'intérêt. Les *Golden Boys* ont ainsi l'impression que l'argent crée l'argent sans qu'il y ait aucun fondement productif derrière, ce qui n'est évidemment pas le cas. En conséquence, les banques prêtent de l'argent à fort taux d'intérêt à ceux qui veulent investir dans l'industrie, puisque les profits y sont faibles, ce qui en retour décourage l'investissement productif. Mais puisque le secteur spéculatif rapporte beaucoup, une part importante des profits réalisés dans l'industrie s'y engage, passant entre les mains du capital financier au détriment du secteur productif lui-même... C'est ce qu'on appelle le phénomène de « bulle spéculative » qui se contracte et se gonfle au gré des péripéties du système, et qui peut éclater, comme lors du krach boursier d'octobre 1987.

L'argent ne sert plus à financer des activités productives, des créations d'entreprises. Le marché boursier primaire, c'est-à-dire consacré aux émissions d'actions nouvelles – correspondant à des créations d'entreprises – représente aux Etats-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne, au Japon et en France moins de 5 % du volume des échanges effectués en bourse ; le reste est consacré au marché spéculatif. Et si on peut constater que les flux de capitaux se consacrant aux investissements à l'étranger ont augmenté trois fois plus vite que les échanges entre 1985 et 1991, 90 % de ces flux aux

Etats-Unis ont servi à financer des acquisitions-fusions, c'est-à-dire qu'ils ont servi non pas à accroître les capacités de production mais à concentrer le capital sur une base transnationale. Ce processus est accéléré par les technologies de communication, qui ont considérablement évolué grâce à la mise en place de réseaux informatiques.

#### **DIMINUTION DES EMPLOIS PRODUCTIFS, AUGMENTATION DU TRAVAIL IMPRODUCTIF**

Le corollaire de ce que nous décrivons est que la nécessité de maintenir les taux de profit, qui a pour effet d'augmenter la productivité du travail, conduit à une diminution relative de la classe ouvrière occupée dans l'industrie, dans les métropoles industrielles. C'est ce que constate l'*Etude de l'OCDE sur l'emploi*, de 1994 : sauf pour la Grande-Bretagne, il y a eu, dans les six pays de l'OCDE, augmentation de la classe ouvrière jusqu'en 1970. Pour l'ensemble de l'OCDE, la moyenne des emplois industriels par rapport à la population active monte de 38,2 % à 39,7 % de 1960 à 1970, puis elle tombe à 31,4 % en moyenne en 1990, soit une chute de 7,3 %. En France, cette moyenne tombe de 36,9 % en 1960 à 29,2 % en 1990. C'est en Grande-Bretagne que la chute est la plus spectaculaire puisqu'elle passe de 48,4 % en 1960 à 28,7 % en 1990 – le thatchérisme est passé par là. Significativement, c'est en Allemagne que la proportion de la classe ouvrière reste la plus nombreuse, avec 39,1 % en 1990 ; le Japon, quant à lui, voit la proportion de ses emplois industriels augmenter de 1960 à 1990 : ce sont aussi les pays où, d'une part, les investissements et les dépenses en recherche-développement sont les plus importants, et où les dépenses militaires sont les plus faibles.

Entre 1980 et 1990, les pays industriels ont tous perdu des emplois industriels (sauf le Japon et... la Grèce) :

Grande-Bretagne :	2 millions, soit	28 %
France :	1 million	18 %
Italie :	600 000	10 %
Etats-Unis :	1 million	5 %
Allemagne :	200 000	1 %

Mais les Etats-Unis ont perdu 2 millions d'emplois supplémentaires entre 1991 et 1994, et l'Allemagne 800 000 emplois dans la métallurgie entre 1991 et 1994 (14). En France le secteur tertiaire marchand a gagné 2 541 000 emplois entre 1975 et 1993, la fonction publique 1 070 000 emplois ; mais l'industrie et le bâtiment-génie civil ont perdu 1 485 000 et 723 000 emplois. On constate donc qu'il y a eu une diminution en valeur relative de la classe ouvrière industrielle, celle qui produit la plus-value, même si on tient compte qu'une partie des salariés du tertiaire, travaillant dans les transports, le stockage, la manutention, la distribution, participent également à la production de plus-value. Aux Etats-Unis, le tertiaire occupait 17 % des emplois en

(14) *Le Monde*, 17 février 1995.

1850, et 77 % en 1992. Dans les seize pays de l'OCDE, la part du tertiaire était en moyenne de 24,3 % en 1870, de 38,7 % en 1950, de 53,4 % en 1973 et de 63,5 % en 1987 (15).

La question qui vient naturellement à l'esprit est : faut-il mettre cette baisse sur le compte des délocalisations (16) dans le tiers monde, où la main d'œuvre est bon marché ? Les industries du vêtement, de l'horlogerie, de l'électronique bas de gamme, des jouets, sont délocalisées vers des pays à faible coût de main d'œuvre, en particulier dans le Sud-Est asiatique, et permettent ainsi de garantir des taux de profit supérieurs. On peut donc se demander si les emplois créés dans ces pays ne correspondent pas simplement aux emplois supprimés dans les pays industrialisés, ce qui interdirait de parler de diminution relative de la classe ouvrière à l'échelle mondiale.

La première remarque qu'on peut faire est que les activités qui sont délocalisées exigent une part importante de main-d'œuvre. Ce sont donc des emplois peu qualifiés, malgré certaines « bulles » de haute technologie comme l'informatique en Inde.

La seconde remarque qu'on peut faire est que :

– la valeur des exportations des pays industriels vers l'Extrême-Orient est nettement supérieure à celle de leurs importations, exportations incluant des biens de production (machines) qui en principe sont créatrices d'emplois (17). De 1985 à 1990, les exportations de machines sont passées de 50,7 milliards de dollars à 111,1 milliards (18). Cette augmentation des exportations aurait dû, pense-t-on, créer des emplois dans les pays industriels.

– mais aujourd'hui, c'est avant tout l'effet de l'augmentation de la productivité qui est le facteur de l'augmentation de la production dans les pays industriels : cette dernière n'est donc plus créatrice mais destructrice d'emplois. Une étude allemande, citée par André Gorz, révèle qu'entre 1953 et 1960 100 milliards de marks investis dans l'équipement industriel créaient deux millions d'emplois ; entre 1960 et 1965 ces 100 milliards créaient 400 000 emplois ; entre 1965 et 1970 ils supprimaient 100 000 emplois et entre 1970 et 1975, ils en supprimaient 500 000. Si ces chiffres étaient actualisés à la date d'aujourd'hui, ils seraient probablement encore plus impressionnants (19).

Les pertes d'emplois dans les pays industriels ne sont par conséquent pas tant dues aux délocalisations qu'à l'augmentation,

---

(15) Selon Angus Maddison, auteur de *Dynamic Forces in Capitalist Development. A Long-Run Comparative View*, Oxford University Press, 1991, pp. 248-249.

(16) Thomson, par exemple, emploie 5 300 personnes en France et 4 300 en Allemagne, mais 13 400 en Malaisie, 5 400 à Singapour, 7 800 au Mexique.

(17) Les pays d'Asie du Sud-Est ont contribué pour 6 % des exportations manufacturières mondiales en 1970 et 16 % en 1990. Les importations de l'OCDE venant d'Extrême-Orient entre 1985 et 1990 sont passées de 40,1 à 95,1 milliards de dollars. (Etude de la Caisse des dépôts et consignations : « Faut-il craindre les NPI d'Asie ? », avril 1993)

(18) Etude de la Caisse des dépôts et consignations : « Faut-il craindre les NPI d'Asie ? », avril 1993.

(19) A. Gorz, *Les chemins du paradis, l'agonie du capital*, éd. Galilée, 1983, p. 69.

destructrice d'emplois, de la productivité du travail dans ces pays. En valeur absolue, la classe ouvrière industrielle tend à diminuer à l'échelle mondiale, bien que les pays industriels continuent d'assurer quand même 70 % de la production mondiale.

Mais ce serait une erreur de s'imaginer que les pays du tiers monde ne soient pas capables de s'adapter aux normes occidentales et aux impératifs de l'augmentation de la productivité du travail, comme le révèle un article du *Monde* du 10 octobre 1995 : une usine automobile du Nord de la Chine, qui produit 140 000 camions, 25 000 Golf, 25 000 Jetta et 30 000 Audi entend quadrupler sa production d'ici 10 ans et supprimer 7 000 emplois par an. Il y a donc tout lieu de penser que d'ici quelques années, le processus de liquidation des emplois industriels dans les pays du tiers monde va s'amplifier également et que le débat : « y a-t-il diminution relative de la classe ouvrière ? » ne va plus concerner les seuls pays industriels mais l'ensemble de la planète.

On assiste d'ailleurs à un phénomène de « retour » : les sociétés japonaises ou coréennes implantent des usines dans des zones sinistrées d'Europe occidentale parce que la main-d'œuvre y est maintenant devenue peu coûteuse, l'autre avantage étant que l'entreprise se trouve à proximité de ses marchés. Une usine japonaise implantée en Grande-Bretagne ou en France fabrique des produits qualifiés de « communautaires » ayant l'estampille « fabriqué dans le Communauté européenne » et n'est pas soumis à la douane.

La seconde grande évolution du système capitaliste concerne la modification des emplois de services. La production de marchandises n'a en soi aucun sens, surtout dans une économie mondialisée, si ces dernières ne peuvent être acheminées vers les lieux de vente. En ce sens, les travailleurs occupés à ces tâches sont « productifs » au même titre que ceux qui se consacrent à la production proprement dite. Mais au-delà de la production et de la distribution, il y a une cascade d'activités interdépendantes qui participent d'une façon ou d'une autre, non pas à la *production* de plus-value, mais à sa *réalisation* : publicité, gestion commerciale, banques, assurances, immobilier, mais aussi fonction publique, police, armée, santé, éducation. C'est ce qu'on appelle les « faux frais » du capitalisme, c'est-à-dire les frais annexes, les « services ». Le secteur des services a considérablement augmenté entre 1960 et 1990, au point qu'on a pu parler d'explosion. Voici son évolution entre 1960 et 1990 en pourcentage de la population active employée :

	1960	1970	1990
France	41,1	47,9	64,6
Italie	31,6	42,0	59,7
G-B.	47,9	52,7	69,2
RFA	38,5	43,1	57,4
USA	60,8	62,6	71,5
Japon	37,6	46,9	58,7

(Source : *Rapport de l'OCDE sur l'emploi*, 1994.)

Le secteur tertiaire dépasse partout et de loin le secteur industriel. En gros, il y a un travailleur productif pour 5 travailleurs non directement productifs. On a coutume de considérer que l'existence d'un fort secteur tertiaire est le symptôme d'une économie industrielle développée. Il faut cependant rester très réservé. En effet, les activités qui traditionnellement relèvent de ce secteur (banque, assurances, etc.) ont tendance à diminuer au profit d'emplois précaires et marginaux, de petits boulots dont par exemple 2,6 millions ont été créés aux Etats-Unis entre mars 1991 et février 1994. Livreurs de pizzas, gardiens, démarcheurs par téléphone ou opératrices de 36-15 Ulla, vendeurs de crêpes ou de merguez-frites et autres emplois dits de « proximité » constituent une part importante des emplois de services créés actuellement et sont plutôt révélateurs d'une décadence du système.

Le secteur tertiaire n'est pas, et de loin, le moins touché par la vague de restructuration de l'emploi qui s'abat sur les pays industriels. Le terme de faux-frais n'est pas employé au hasard. Il s'agit de frais excédentaires qui n'entrent pas directement dans la création de valeur, dont on peut supporter la charge lorsque les profits sont élevés, mais qu'on va tenter de réduire le plus possible lorsque les temps se font durs. Le taux de chômage des ouvriers français en 1993 était de 14,3 %, mais celui des employés était de 13,9 %. L'incertitude touche donc aussi ces couches, mais aussi de plus en plus les cadres. Les emplois tertiaires sont devenus un poids que les employeurs veulent diminuer le plus possible, car ils grèvent considérablement le taux de profit. Les compressions de personnels dans le tertiaire pourraient, selon le *Wall Street Journal Europe* du 19-20 mars 1993, faire disparaître aux Etats-Unis 25 millions d'emplois dans un secteur privé qui en compte environ 90 millions.

« C'est là une nouvelle calamiteuse pour des millions d'employés et cadres moyens dans les entreprises de services et pour les travailleurs qui assurent des fonctions d'appui dans l'industrie (20). »

Le phénomène atteint aussi la fonction publique, qu'on veut dans certains cas privatiser (transports, télécom) ou tout simplement « rationaliser » ou rentabiliser sans qu'on soit capable d'expliquer ce que veut dire rentabiliser les services d'un ministère, sinon faire faire le même travail par moins de personnes. Ainsi, l'OCDE touche le fond du problème lorsqu'elle constate candidement dans un de ses rapports : « Les deux tiers des emplois qui ont vu le jour depuis le début des années 70 ont été créés dans le secteur public. (...) Lorsque l'expansion du secteur public a pris fin, le chômage s'est rapidement accru. » Et lorsque ce rapport affirme qu'il importe que « le secteur public n'accapare pas l'épargne nationale », qu'il faut supprimer les « obstacles aux flux des capitaux », « permettre que les ressources s'orientent vers les utilisations où elles sont le plus rentables » et « renforcer la concurrence par le biais de la privatisation », cela exprime à merveille l'idée que ce qui, dans la fonction publique, peut être rentabilisé doit être privatisé (« renforcer la concurrence par le biais de la privatisation ») et ce qui ne le peut pas doit coûter le moins

---

(20) Cité par *Le Monde diplomatique* de juillet 1994.

possible pour ne pas gâcher l'argent dont les patrons ont besoin (« permettre que les ressources s'orientent vers les utilisations où elles sont le plus rentables »).

Pour le capital qui cherche férocement à préserver ses profits, le tertiaire est devenu un boulet dont il veut se débarrasser. Alors que le secteur des services jouait le rôle de soupape de sécurité au chômage dans l'industrie en période d'expansion, il devient une charge intolérable en période de baisse des taux de profit. Un bon indicateur de cette évolution est le statut des cadres, qui sont de plus en plus touchés : le chômage dans cette catégorie de salariés a plus que doublé depuis 1988. Plus d'un tiers des cadres demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée. L'ironie de l'histoire est que les cadres qui aujourd'hui sont licenciés parce qu'ils sont trop âgés et pas assez compétitifs, ou ceux qui sont au chômage et ne trouvent pas de travail pour cette même raison, sont ceux qui, il y a quinze ans, ont constitué le fer de lance de la « modernisation » et mis en place les mesures de licenciements massifs de travailleurs... Le patronat en quête frénétique de rentabilité n'hésite plus aujourd'hui à s'en prendre aux cadres, qui sont tout autant visés par les « dégraissages » que les autres catégories.

« Alors que la saga judiciaire de grands patrons impliqués dans des affaires de corruption et de financements occultes de partis politiques ajoutait à la suspicion qui pesait sur le gotha de la finance et de l'industrie françaises, le tour de vis salarial imposé aux cadres en 1993 et 1994 a suscité un réel malaise. Ceux qui se croyaient à l'abri du blocage des salaires ont été, eux-mêmes, touchés non seulement dans leur pouvoir d'achat mais dans l'un des ressorts de leur identité de groupe.

« La démotivation gagne les esprits au moment où les cadres sont de plus en plus sollicités à s'impliquer dans les politiques de l'entreprise. Aujourd'hui, cette implication ne tient pas tant au partage des “valeurs communautaires” qu'aux contraintes d'une ingénierie à visage contractuel qui les déstabilise individuellement et collectivement tout en renforçant le stress, l'angoisse et le mal-être dans le travail. Le développement sans précédent d'outils qui visent à évaluer et contrôler la performance et la motivation (analyse transactionnelle, méthode Herrmann, programmation neurolinguistique, etc.) ainsi que les pressions de plus en plus désobligeantes, voire cyniques exercées sur eux, font voler en éclats les promesses du “perpétuel gagnant”. Alors que l'usure quotidienne dans un climat de travail marqué par l'incompréhension envers des supérieurs hiérarchiques toujours plus exigeants ne cesse de croître, “il n'y a aucun retour de considération et de reconnaissance en termes de relations diplôme-classification, de politique salariale ou de déroulement de carrière (21)”. » (*L'homme et la société* n°117-118, *Luttes de classes*, « Le retour d'une affaire classée » E. Koulévakis & M. Vakaloulis, p. 17.)

Le taux de chômage des cadres de plus de 45 ans a fortement augmenté – il est le même que celui des ouvriers –, ce qui produit un

---

(21) Entretien avec Marc Vilbenoit, président de la CFE-CGC, *Le Monde*, 28 février 1995.

sentiment d'insécurité devant l'avenir, la menace d'être licencié pour insuffisante rentabilité pesant maintenant aussi sur les cadres (les « dégraissages de fin de carrière »). Les patrons préfèrent embaucher de jeunes cadres plus malléables, à des salaires de beaucoup inférieurs. L'époque où les jeunes cadres voyaient leurs salaires fortement augmenter en début de carrière est terminée. On peut dire que, au nom de la rentabilité et de la préservation des taux de profit, les principaux alliés du patronat dans l'entreprise sont abandonnés aux affres de la lutte des classes. La question reste posée de savoir si les cadres relèveront le défi...

#### LA « DÉSINDUSTRIALISATION »

La diminution relative de la part du travail productif dans la réalisation des profits capitalistes est liée, au niveau général, au fait que la forme dominante du capitalisme aujourd'hui n'est plus le capitalisme industriel mais le capitalisme financier ou, pour être plus précis, le capitalisme spéculatif. Aujourd'hui quand un capitaliste a de l'argent disponible, il ne l'investit plus dans la production mais dans la spéculation. Une des formes dominantes de spéculation est celle qui touche les matières premières. Ça rapporte beaucoup plus.

Ce constat somme toute banal semble inacceptable pour certains militants, car ils pensent découvrir dans cette thèse l'idée de la « disparition de la classe ouvrière », ce qui serait contradictoire avec l'idée que la classe ouvrière qui est l'élément moteur de la révolution sociale.

Tout d'abord, le fait que la classe ouvrière (au sens étroit de classe ouvrière industrielle) diminue proportionnellement aux autres catégories, le fait qu'elle ne soit pas « majoritaire », ne présente pas grand intérêt, à moins qu'on pense faire la révolution sociale par les élections parlementaires. *Quel que soit son nombre*, la classe ouvrière est la colonne vertébrale de la révolution sociale, dans ce sens où sans elle rien n'est produit. Si la société devait se réduire – c'est une image, bien sûr – à un ouvrier, un courtier en bourse, une contractuelle et un huissier de justice, c'est l'ouvrier qui resterait le seul socialement utile. Ce qui ne retire en rien le droit des autres à vivre, *en tant qu'individus*.

Ensuite, le fait que la classe ouvrière *industrielle* puisse diminuer en proportion ne signifie pas la fin de la classe ouvrière en ce sens que la notion de production ne peut plus être prise dans le sens qu'elle avait au siècle dernier : les processus de production sont aujourd'hui beaucoup plus complexes et intègrent des catégories qui ne sont peut-être pas des ouvriers d'industrie, mais qui n'en participent pas moins à la production. (Nous renvoyons à la définition du prolétariat par la CGT-SR, cf. encadré : *Le prolétariat défini par la CGT-SR*, p. 38.)

Enfin, si on peut, contre toute vraisemblance, nier la diminution relative de la classe ouvrière *industrielle*, le vrai débat n'est pas là. Le système capitaliste a subi de nombreuses mutations au cours de son histoire et a revêtu des modes différents sans jamais cesser d'être capitaliste : il a pris la forme du capitalisme usurier, marchand, commercial, manufacturier, industriel. Autrement dit l'essentiel de la plus-value s'est réalisée, successivement, grâce à chacun de ces modes

un moment dominants. Le fait qu'aujourd'hui l'essentiel de la plus-value se réalise par la spéculation est donc parfaitement banal. Dans tous les cas, il a bien fallu qu'il y ait des travailleurs productifs pour produire la *matière* grâce à laquelle se réalisait la plus-value. L'hypothèse de la diminution relative de la classe ouvrière industrielle n'est en rien le signe de la diminution de son *rôle*, bien au contraire : il est le résultat de la formidable augmentation de la productivité du travail, qui fait que, d'une part, le capitalisme a de moins en moins besoin d'ouvriers, et que d'autre part il exploite de plus en plus ceux qu'il maintient au travail.

En France, en 1987, 40 % des profits des entreprises françaises venaient de transactions financières, sans lien avec la sphère productive proprement dite. Et c'est un processus qui s'étend, dans lequel le capitalisme français est d'ailleurs à la traîne. La forme montante de spéculation aujourd'hui est la spéculation sur les marchés internationaux. D'énormes profits sont ainsi réalisés par des transferts de marchandises ou de matières premières, réalisés avec un simple téléphone. La valorisation du capital se fait donc de plus en plus en dehors du travail productif. Ça ne signifie pas que le secteur productif cesse d'être important, mais simplement qu'il y a d'autres champs d'action pour le capitalisme dans lesquels il réalise des profits, et que ce ne sont pas les secteurs productifs. Lorsqu'un cargo bourré à ras bord de blé attend une semaine au large d'Amsterdam que le cours monte, la plus-value réalisée est le résultat d'une opération spéculative. C'est bien sûr une image, mais c'est à peu près comme cela que ça se passe.

Le capitalisme aujourd'hui a mis en œuvre de nouvelles méthodes pour réaliser de la plus-value, qui ne dépendent pas directement du secteur productif. Le concept même de marchandise doit aujourd'hui être revu. De plus en plus il apparaît comme un rapport, sa définition exclusive en tant qu'objet manufacturé tend à disparaître. Le système capitaliste étend les rapports marchands à toute la sphère d'activité de l'humanité : loisirs, santé, information, systèmes de décision, environnement. Mettant le plus souvent en jeu des compétences et des technologies complexes, on peut aussi les qualifier de marchandises complexes, constituées d'une combinaison de matériel et d'immatériel. Elles exigent souvent des investissements très lourds, donc des immobilisations importantes de capital, et contribuent grandement au phénomène aboutissant à la baisse tendancielle des taux de profit.

Qu'en est-il de la classe ouvrière, dans tout cela ?

– L'extraordinaire développement technologique, scientifique, organisationnel de la société capitaliste d'aujourd'hui rend de plus en plus difficile d'attribuer à une personne la qualité de productif.

– L'association complexe d'étapes, de procédés, d'interventions, de la conception à la mise sur le marché met en œuvre une force collective qui dépasse de loin les limites de l'usine.

– Les processus mis en œuvre pour parvenir à l'élaboration d'une marchandise sont d'une telle complexité en amont de la production elle-même, et mettent en scène un tel ensemble de compétences

techniques, scientifiques, technologiques, que la fabrication elle-même de l'objet devient une étape, rien de plus, de ce processus.

– L'automatisation et les systèmes à flux continus amplifient cette tendance, dans la mesure où le temps consacré à la conception de la marchandise devient de plus en plus long, mettant en œuvre des compétences techniques, scientifiques complexes ; le cycle qui sépare la conception d'un bien de sa réalisation définit le temps de production de ce bien. L'acte productif lui-même est court.

En résumé, on peut dire que la production est un phénomène impliquant des qualifications et compétences multiples ; que la notion de travail productif ne peut pas être individualisée parce la production est un processus collectif intégré ; que le concept d'usine, en tant que lieu où s'effectue la production, a évolué. Il ne s'agit pas de « désindustrialisation » ni de « fin du prolétariat » : simplement, la plus-value réalisée par le capital dans l'industrie est devenue relativement moins importante que celle qu'il réalise dans le secteur financier et spéculatif, ce qu'on peut appeler le « capitalisme virtuel ». Par capitalisme virtuel on entend un capitalisme dont les revenus ne sont plus fondés sur la production industrielle mais sur la spéculation, c'est-à-dire en définitive sur l'utilisation de moyens de communication : téléphone, fax, réseaux informatiques, etc.

Si le marché des « produits dérivés » est passé entre 1992 et 1994 de 4 000 à 14 000 milliards de dollars, il a bien fallu que ces sommes soient retirées d'autres affectations... Il est évident cependant qu'à la base il y a une production industrielle ou des matières premières sur lesquelles on spéculé... Mais que sont les produits dérivés (22) ? On peut dire qu'ils sont l'expression de l'inventivité humaine. Littéralement, ce sont des produits dérivés de titres (actions, obligations, assignats, etc.) A l'origine, il y a des actifs réels, tels que : immeubles, usines, entreprises commerciales, mines, en somme tout ce qui peut se vendre et qui produit des profits. Ces actifs servent à l'émission de titres dont la valeur peut fluctuer, et sur lesquels il y a spéculation. La question : pourquoi spéculer-t-on sur tels titres et pas sur d'autres relève d'une problématique qui n'est pas abordée dans le présent travail : mode, irrationalité, engouement collectif, mais que nous nous bornons à constater.

La valeur de certains titres peut atteindre des hauteurs totalement détachées de la valeur réelle des actifs auxquels ils correspondent. Le spéculateur se contente d'observer que tel titre monte, et il l'achète, mais il a monté parce qu'auparavant d'autres ont constaté qu'il montait. On sait qu'à un moment donné, imprévisible, il va s'effondrer, le tout est de le revendre avant. On sait que dans la spéculation il y a un risque. On a donc inventé des techniques pour limiter ce risque, mais en même temps pour accroître le champ de la spéculation. La réduction du risque consiste à spéculer non plus sur un titre intervenant sur le marché, mais sur plusieurs intervenants qui sont en rapport. Par exemple, un industriel veut se prémunir contre les fluctuations en

---

(22) Le lecteur pourra se reporter à l'article d'Ibrahim Warde, « Dérive spéculative », dans *Manière de voir* n° 28, édité par Le Monde diplomatique, p. 39 sq.

hausse des cours de certaines matières premières et les achète au prix d'aujourd'hui alors qu'il ne les utilisera que plus tard. De même, un fermier, pour se prémunir d'une éventuelle baisse des prix, vend sa récolte à terme, au prix d'aujourd'hui. Un spéculateur, intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur, pourra, lui, miser sur la baisse des cours des matières premières de l'industriel, ou sur la hausse des cours de la récolte du fermier. Ce sont les marchés à terme, nés à la fin du siècle dernier. Aujourd'hui, des systèmes plus compliqués interviennent.

– Le contrat à terme (en anglais, *futures*). C'est un engagement pris, sur un marché organisé, pour acheter ou vendre, à un prix convenu, un produit ou un instrument financier : matière première, métaux précieux, actions, obligations, devises.

– L'option. Prime donnant le droit d'acheter ou de vendre un actif dans certains délais à un prix fixé d'avance. L'option est fondée sur un pari quant aux variations de prix de cet actif.

– Le contrat d'échange (en anglais, *swap*). Deux sociétés échangent le coût d'une dette à taux fixe contre celui d'une dette à taux variable, ou des montants libellés en deux monnaies différentes dans un délai déterminé. Le contrat d'échange permet à deux intervenants de se couvrir contre les fluctuations du marché.

Ces produits dérivés ont commencé à prendre un essor à partir des années 70, avec l'apparition des taux de change flottants. (Cf. *infra*, B, b) qui ont abouti à une flambée des prix du pétrole et d'autres matières premières, ce qui a incité certains à se prémunir contre ces fluctuations, et d'autres à en profiter... L'extension de ces produits a cependant été énorme avec la déréglementation. La baisse relative de l'activité productive et des taux de profit tirés de cette activité incite de plus en plus les banques à s'intéresser au marché financier – taux de change, produits dérivés, gestion d'actifs –, qui s'accompagnent de commissions juteuses. Ainsi, les deux tiers des résultats nets de la Société générale en 1994 proviennent de telles activités. Une banque new-yorkaise, la Bankers Trust, tire 75 % de ses revenus des produits dérivés. Pour compliquer le jeu, mais aussi pour diminuer le risque, on fait des panachages de produits – des dérivés hybrides – ayant des niveaux de risque différents, mais qui ont des rapports de plus en plus lointains avec les actifs auxquels ils correspondent. Les banques peuvent ainsi proposer des produits financiers sur mesure, si par exemple on s'intéresse à la fois aux tulipes, à la recherche pétrolière dans les eaux territoriales de Timor-Est et aux fluctuations de la bourse de Hong-kong. Evidemment, plus le produit est compliqué, plus les commissions de la banque sont élevées. Un spéculateur américain, George Soros, a ainsi pu récolter un milliard de dollars lors de la crise monétaire de septembre 1992.

Créés à l'origine pour diminuer le risque, les produits dérivés en réalité l'accroissent, en affaiblissant le système économique, en dérégulant les marchés, en détruisant l'économie réelle. Quelques « dysfonctionnements » sont révélateurs : Le groupe allemand Metallgesellschaft perd 1,3 milliard de dollars en 1993 parce qu'un courtier de la filiale américaine fait une erreur d'évaluation et cherche à se couvrir contre les fluctuations des prix du pétrole. Un cadre

supérieur japonais fait perdre 128 millions de dollars à la Nippon Steel Company (il se suicide). Un courtier en produits dérivés, au Chili, perd 207 millions de dollars en spéculant avec l'argent public sur le cuivre (il ne se suicide pas). Il y a aussi l'affaire de la banque Barings. D'innombrables sociétés ont perdu des sommes énormes dans les produits dérivés : Procter and Gamble, Cargill, Mead, Gibson Greetings.

« Un principe de base du marché des dérivés est qu'il s'agit d'un jeu à somme nulle : dans le domaine des *futures*, des options et des *swaps*, les bénéfices des uns ne peuvent être couverts que par les pertes des autres. Tout fonctionne sur la base de "contreparties". Or comment trouver des contreparties aux nombreux dérivés hybrides, exotiques et sur mesure, sinon par une chasse effrénée au gogo ? » (Ibrahim Warde, « Dérive spéculative », *Manière de voir* n° 28, édité par *Le Monde diplomatique*, p. 41.)

La spéculation ne produit aucune valeur par elle-même, elle ne dégage d'énormes profits que par le consensus des innombrables opérateurs qui, par conviction ou par cynisme, jouent le jeu. En dernière analyse, elle est effectivement une énorme pompe aspirante de fonds. L'exemple du marché des métaux non ferreux est caractéristique. Ce marché était jusqu'aux années 80 réservé aux grandes sociétés de négoce, industrielles ou minières. A la fin des années 80 arrivent en force les grosses banques internationales et avec elles le règne exclusif de la spéculation. Un *trader* japonais, qui aurait réalisé pendant dix ans des opérations de courtage non autorisées sur le cuivre, aurait fait perdre officiellement 1,8 milliard de dollars et, selon des estimations plus probables, 4 milliards de dollars à la société Sumitomo.

De nombreuses sociétés ont délocalisé dans le tiers monde certains services qui ne demandent pas une main-d'œuvre très qualifiée. Ainsi, Suissair a implanté ses services de tarification à Bombay, moins parce que l'Inde est à la pointe de la technologie informatique (ce qui par ailleurs est le cas) mais parce que les salaires y sont très faibles, que l'Inde s'est adaptée à une certaine forme de division internationale du travail en faisant la sous-traitance pour les pays industrialisés. L'immédiateté des relations, grâce à la télématique, rend parfaitement indifférent que des fichiers informatiques soient traités à Taïwan ou New Delhi plutôt qu'à Gennevilliers, que la saisie de l'annuaire téléphonique soit faite à Singapour ou à Hong-kong plutôt que rue du 4-Septembre à Paris. Les pays du tiers monde qui ne sauront pas s'adapter comme sous-traitants des métropoles industrielles mourront.

Bien que les effets des délocalisations se fassent durement sentir en termes d'emplois dans les pays industrialisés, il faut relativiser l'idée reçue de « vagues d'investissements » dans le tiers monde ou dans les pays de l'ex-bloc soviétique. La plupart des pays industriels consacrent l'essentiel de leurs investissements... aux autres pays industriels. 94 % des investissements directs de la France vont vers les pays de l'OCDE, et la tendance est la même dans tous les pays industriels. Par investissements directs, il faut entendre les investissements qui concernent la création d'entreprises ou des prises de participations dans des entreprises, par opposition aux investissements purement

financiers ou à la spéculation pure et simple. L'ensemble des pays industriels émet 98 % des flux de capitaux mondiaux, et en reçoit 90 % (23). Si certains pays du tiers monde reçoivent des investissements venant du « Nord », ces pays sont soigneusement choisis parce qu'ils disposent déjà d'un certain potentiel économique et d'un marché intérieur : Mexique, Argentine, Brésil, c'est-à-dire ce qu'on appelle les « nouveaux pays industriels »

## L'EXCLUSION

Le chômage atteint aujourd'hui dans les pays de l'OCDE 35 millions de personnes, mais à ce chiffre il convient d'ajouter 15 à 20 millions de chômeurs masqués ne figurant pas sur les statistiques, parce qu'ils ne sont pas inscrits, parce qu'ils ont été rayés des listes, parce qu'ils sont sur des stages-garages, sont mis en retraite anticipée ou bénéficient de traitements du type RMI ou contrat emploi solidarité. A cela il faut ajouter le chômage partiel qui touche une masse de gens qui acceptent un mi-temps faute de mieux sans qu'ils l'aient choisi et, d'une façon générale, tous les emplois précaires. Ces « emplois fragiles » touchent en Grande-Bretagne 27 % de la population salariée et 25 % aux Etats-Unis (*Le Monde*, 15 mars 1994). La conception britannique de la flexibilité du travail atteint des limites extrêmes : aucune heure de travail n'est garantie à de nombreux salariés qui doivent attendre chez eux qu'on les appelle quand on a besoin de leurs services.

En France, les travailleurs précaires, qui travaillent à temps partiel, les intérimaires, vacataires, CDD, stagiaires, apprentis, sont 1 404 000 et représentent 5,6 % de la population active en 1994. On a même inventé pour la circonstance un nouveau concept, le « précarariat » qui, comme le concept d'« exclu », ne recouvre pas une population homogène et constitue plutôt une définition négative, c'est-à-dire qu'il désigne ce qu'il n'est pas. Il constitue cependant une sorte de reconnaissance implicite d'une situation durable et massive, l'apparition d'une condition qui se situe entre le salariat et l'exclusion.

## La Loi Madelin

La loi Madelin du 11 février 1994 constitue un pas vers l'extension d'un système dans lequel le travailleur se voit progressivement exclu du salariat. C'est une loi, inscrite dans la perspective libérale, relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle qui vise à favoriser le travail « indépendant ». L'idée est simple, sinon simpliste, tirée directement des manuels de première année d'économie politique : l'entrepreneur crée l'emploi, l'emploi crée la croissance. Il faut donc encourager les entrepreneurs. Cette loi en réalité s'inscrit tout à fait dans la lignée des « trouvailles » thatchériennes (cf. I.- LE CONSTAT, Démanteler les droits) où on ne sait plus si le salarié est son propre employeur ou l'employeur son propre salarié... La préoccupation de cette loi semble être d'empêcher des travailleurs indépendants (on appelle ça une

---

(23) Jean-Louis Mucchielli, « Dix ans de débat autour des firmes multinationales », Analyses SEDEIS, sept. 1985.

« entreprise individuelle), travaillant avec une certaine continuité pour une société, de transformer leur statut en embauche. La loi Madelin entend renforcer juridiquement le statut de contrat commercial établi entre un travailleur indépendant et une entreprise.

C'est que les tribunaux avaient tendance jusqu'alors à trop facilement requalifier ces contrats commerciaux en contrats de travail. De telles requalifications constituaient, selon Madelin, « un frein au développement de certaines activités, alors que les intéressés ont manifesté une volonté de rupture avec l'idéalisation du travail salarié, enfermé en réalité dans des contraintes, des rigidités, un emploi du temps. Il ne s'agit pas du tout de remettre en cause les principes généraux du droit du travail, mais tout simplement de tenir compte de la vie, de l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles manières de vivre sa vie »... La loi entend mettre un frein à « l'impérialisme du contrat de travail » et pose, pour la première fois dans le droit français, la présomption d'absence de contrat de travail, de non-salariat. Elle encourage la création d'« entreprises » par les demandeurs d'emploi, qui ainsi quittent les statistiques de chômage, mais aussi le régime général de la sécurité sociale. Elle encourage aussi la pratique de l'« essaimage » : le salarié qu'une entreprise veut licencier est encouragé à devenir travailleur indépendant et à travailler comme sous-traitant, et l'ex-employeur bénéficie en plus d'avantages fiscaux s'il a prêté un petit capital d'installation à son ex-salarié.

Le travailleur « indépendant » qui voudra travailler à domicile devra désormais justifier de son immatriculation au registre du commerce et produire la réponse négative de l'URSSAF concernant son affiliation à la sécurité sociale : ainsi, le donneur d'ordre n'a plus de lien juridique avec son « sous-traitant » et se trouve à l'abri de tout redressement futur.

### **Sur les chiffres officiels du chômage**

Les chiffres officiels de chômage ne sont pas du tout crédibles. En Grande-Bretagne, sous Thatcher, entre 1979 et 1987, le pays était passé de 1,6 million de chômeurs en 1979 à plus de trois millions en 1987. Mais en même temps, on se garda de claironner que les paramètres permettant de mesurer le taux de chômage avaient été modifiés *19 fois*, ce qui autorise toutes les manipulations. Aux Etats-Unis, l'Employment agency recommande aux agences locales de l'emploi de proposer aux chômeurs des postes peu qualifiés, mal payés, à horaires difficiles, situés dans des zones où les transports en commun sont mal assurés pour tester leurs dispositions au travail : « Les demandeurs qui refusent pourront perdre le bénéfice de leurs allocations chômage. » (David Hencke « New Benefits Crackdown On Jobless », *The Guardian*, 7 juin 1994.)

« Les dirigeants des Etats-Unis eux-mêmes avouent que la performance qu'on leur attribue en matière d'emplois repose sur des “aberrations statistiques”. Quant au résultat britannique, d'après John Welles, professeur d'économie à l'université de Cambridge, il “oublierait” entre 1 et 2 millions de chômeurs. » (*Le Monde diplomatique*, juillet 1994.)

*Le Monde diplomatique* fait également remarquer qu'en ajoutant les travailleurs découragés qui ne sont pas recensés par les statistiques officielles, American express constatait que le taux de chômage du Japon était (en 1994) de 9,6 % et non 2,7 % ; celui de la Grande-Bretagne était de 12,3 % et non de 9,8 % ; et celui des Etats-Unis était de 9,3 % et non 6,4 %... Le cas de la France n'est malheureusement pas mentionné... Les gouvernements transforment leurs agences pour l'emploi en machines à radier les chômeurs ou à oublier de les recenser... Si la masse importante des chômeurs joue un rôle évident dans les rapports de force entre employeurs et salariés en « disciplinant » ces derniers devant la perspective de perdre leur emploi, il n'est plus possible de se contenter d'interpréter un chômage d'une telle ampleur comme la simple existence d'une armée industrielle de réserve qui, selon la théorie économique classique, a pour fonction de faire pression à la baisse sur les salaires et constituer un volant de « chair fraîche » pour renouveler la main-d'œuvre. Il s'agit d'un phénomène d'une *nature* différente. La multiplication par 14 du chômage en vingt ans ne s'explique pas par le simple besoin de maintenir une réserve de main-d'œuvre.

Depuis la crise de 1974, les phases de croissance ne s'accompagnent *jamais* de la diminution du chômage, tout au plus d'une légère baisse de son augmentation. La fonction des politiciens est de faire croire qu'une résorption du chômage reste possible, mais évidemment ils mentent... Les périodes de reprise (pour les capitalistes) s'accompagnent même souvent d'un accroissement du chômage : les « dégraissages » à la suite de « modernisations » permettent d'accroître les profits avec un personnel moindre. En effet, entre 1974 et 1994, l'indice global de la production industrielle a augmenté de 17,9 % en Grande-Bretagne de 19,5 % en France, de 27,5 % en Italie, de 32,6 % en Allemagne, et de 38,4 % aux Etats-Unis alors que pendant ce même temps le chômage dans les pays de l'OCDE est passé de 11 à 35 millions !

### **Un statut de pré-exclusion ?**

On peut dire d'ailleurs que l'exclusion effective est préparée, cautionnée par la législation du travail qui a créé sans le dire ouvertement un statut de *pré-exclusion*, en permettant la multiplication des statuts précaires – intérimaires, vacataires, auxiliaires, etc. – et l'application généralisée des contrats à durée déterminée. Il y a trente ans, lorsqu'on était embauché dans une entreprise, on savait qu'il fallait des circonstances exceptionnelles pour perdre son emploi. On entrait dans l'entreprise sans avoir à l'idée que notre présence y serait limitée dans le temps. L'embauche y était a priori définitive. Aujourd'hui, l'embauche est presque systématiquement à durée déterminée, trois mois, par exemple (24). Cette situation crée inconsciemment chez le salarié un état d'esprit d'instabilité qui est littéralement une préparation

---

(24) Le nombre des CDD a plus que doublé entre 1982 et 1993. La proportion des emplois à temps partiel par rapport à l'emploi total est passée de 9,2 à 13,7 %, touchant surtout les femmes. Les contrats à durée déterminée ont concerné plus de 70 % des embauches en 1993 (83,4 % des jeunes de moins de 25 ans) (*Le Monde*, 25-26 décembre 1994.)

à sa future situation d'exclu. On ne peut, dans de telles conditions, faire aucun projet à long terme. Une telle situation constitue également la meilleure condition pour que les salariés dans les entreprises ne s'organisent pas.

Les dispositifs de la « bataille pour l'emploi » mis en place par le gouvernement Chirac étaient particulièrement significatifs des enjeux réels du pouvoir en la matière. Le candidat Chirac avait fait sa campagne sur le thème : « la feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi ». Il ne faudra pas longtemps pour que le président Chirac revienne à l'orthodoxie salariale. Le « Plan emploi » adopté par le Parlement le 29 juillet 1995 s'articule autour de trois points principaux :

1) le contrat initiative-emploi (CIS) est ouvert à toutes les entreprises du secteur privé, mais sont exclues les entreprises qui ont procédé à un licenciement économique ou au licenciement d'un salarié sous contrat à durée déterminée dans les six mois précédant l'embauche. Les personnes visées par ce dispositif sont les chômeurs de longue durée ou âgés, les bénéficiaires du RMI, les femmes isolées chargées de famille et les personnes sortant d'un contrat emploi-solidarité ou d'un contrat emploi-consolidé... L'embauche sous CIE doit se faire sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée pour une période de 12 à 24 mois. L'employeur bénéficie d'une exonération de charges patronales de Sécurité sociale pour la partie du salaire qui ne dépasse pas le SMIC et d'une prime mensuelle de 2 000 francs. Précisons que les salariés sous CIE ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs pour les seuils sociaux (comités d'entreprises, etc.), ce qui est encore un cadeau fait aux patrons en leur permettant de contourner le code du travail, ce qui également institue les personnes sous CIE en travailleurs de seconde zone.

2) l'aide à l'emploi des jeunes est réaménagée. L'aide au premier emploi des jeunes, consistant en une prime de 1 000 F par mois pendant 9 mois (pour l'employeur, bien sûr) est désormais assortie d'un complément d'accès à l'emploi (CAE) d'un même montant si l'employeur embauche « un jeune rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi », ce qui veut tout et rien dire. Cette aide n'est pas dépendante de la nature du contrat – CDD, CDI ou CES. De plus, toute embauche en CDD ou en CDI pour une durée d'au moins 18 mois donne lieu au versement d'une prime de 2 000 francs pendant neuf mois. La prime d'apprentissage est portée de 7 000 à 10 000 francs et la prime pour les contrats de qualification est portée de 5 000 à 7 000 francs pour les contrats de durée supérieure à 18 mois.

3) l'allègement des charges pour les bas salaires compris entre le SMIC et une fois et demi le SMIC.

Deux autres trouvailles, censées contribuer à la « bataille pour l'emploi » ont été faites. La première, en janvier 1996, consiste à développer les emplois de services aux particuliers, ce qui n'est que la pérennisation de mesures instituées en 1994 avec le chèque emploi-service. La seconde est la réforme des structures administratives de

l'emploi, avec la création d'un « comité interministériel pour le développement de l'emploi », la nomination de « commissaires pour l'emploi » sur tout le territoire et la création de « guichets initiative emploi » destinés à simplifier et centraliser l'information sur l'emploi. Les préfets, dont la compétence en matière de création d'emplois est proverbiale, sont mobilisés par le gouvernement : « Je veux que vous soyez, chacun dans votre département, les fers de lance de notre bataille pour l'emploi », déclare Chirac. On ambitionne ainsi de créer un million d'emplois sur trois ans. En fait, la « bataille pour l'emploi » du gouvernement n'est rien d'autre qu'une politique d'abaissement systématique et organisé des coûts salariaux supportés par les patrons et une incitation financière à l'embauche, incitation évidemment payée par les salariés... Lorsque l'Etat accorde des dispenses de cotisations patronales aux organismes sociaux, c'est autant d'argent qui n'est pas versé à ceux-ci, et la conséquence inévitable est l'augmentation des cotisations salariales et la diminution de prestations, que ce soit en cas de maladie, d'invalidité ou de retraite.

La « bataille pour l'emploi » est un plan qui va coûter très cher à la collectivité, puisqu'elle consiste en un cadeau supplémentaire de 15 milliards aux employeurs en 1995, sans qu'à aucun moment les entreprises ne soient tenues à une obligation de résultat. En matière de création d'emplois, elle va aboutir à inciter les employeurs à ne pas créer d'emplois véritables et à embaucher systématiquement des travailleurs de seconde zone. Elle peut également inciter l'employeur à licencier des salariés, attendre le délai légal et embaucher des précaires. Les mesures prises sont en fait une aubaine pour toutes les entreprises qui se trouvent de toute façon en situation d'embaucher, et qui privilégient l'embauche de précaires assortie de primes substantielles. Les mesures prises dans le cadre de la « bataille pour l'emploi » ne sont que des reprises de mesures qui figurent dans de multiples rapports sur l'emploi et le chômage, inspirés par l'idéologie libérale diffusée par l'OCDE : *baisse du coût du travail (profitant aux employeurs) et incitation financière à l'embauche (payée par les salariés-contribuables)*. Si, en 1994, il y a eu 370 000 postes créés, on constate que 20 % d'entre eux sont des emplois aidés (CES, CEC, formations diverses, emplois donnant lieu à des exonérations de charges) ; 50 % sont des CDD et des missions d'intérim. Autrement dit, 75 % des créations d'emplois relèvent de formes flexibles ou aidées. En réalité, si on fait le compte des emplois traditionnels, seules 100 000 auraient été créés, dont la moitié dans le secteur privé.

Ce n'est pas un hasard si, en même temps que se développe ce sentiment d'insécurité dans l'entreprise, qui n'est que le prélude au chômage et à l'exclusion, on lance des campagnes médiatiques et quelque peu démagogiques pour « réconcilier les Français avec les entreprises ». Alors que les licenciements étaient autrefois considérés par les chefs d'entreprise eux-mêmes comme le signe d'un échec, aujourd'hui les suppressions d'emploi indiquent la bonne santé de l'entreprise, la saine gestion de la direction qui inscrit au bilan de la société des « restructurations », qui seront présentées aux actionnaires comme le gage de futurs profits accrus. On licenciera d'ailleurs indistinctement en périodes de pertes de bénéfices, pour « assainir » la situation, ou en période faste, pour « rationaliser ». Ceux qu'on appelle les « exclus » – chômeurs de longue durée qui n'ont aucune

perspective de trouver un travail, RMistes et autres « nouveaux pauvres » constituent une masse de personnes définitivement mises en dehors du circuit dans la phase actuelle du capitalisme.

### **Le prolétariat défini par la CGT-SR**

Pierre Besnard écrit dans *les Syndicats ouvriers et la révolution sociale* :

« ... l'ouvrier de l'industrie ou de la terre, l'artisan de la ville ou des champs – qu'il travaille ou non avec sa famille – l'employé, le fonctionnaire, le contremaître, le technicien, le professeur, le savant, l'écrivain, l'artiste, qui vivent exclusivement du produit de leur travail appartiennent à la même classe : le prolétariat. » On ne peut en aucun cas dire que de telles positions constituent une vision réductrice et étroitement ouvriériste du concept de prolétariat

Le terme « prolétaire » peut aujourd'hui faire sourire : tant pis. Disons qu'il désigne ceux qui produisent les richesses et qui n'en bénéficient pas, ou peu. Il désigne aussi ceux qu'on écarte du droit de produire : chômeurs, paysans expulsés. Il désigne ceux qui n'ont aucun pouvoir. Il désigne enfin ces millions d'hommes qu'on a envoyés sur tous les fronts s'entre-tuer alors qu'ils n'avaient aucune raison de le faire, ces millions de femmes, d'enfants, qui meurent pour la raison d'Etat ou les parts de marché que se disputent les multinationales. Autrement dit, les damnés de la terre, qui sont légion, contrairement à ce que certains veulent faire croire, et dont le nombre va croissant.

Le prolétariat au sens où l'entendait la CGT-SR de Pierre Besnard couvrirait aujourd'hui 75 % de la population en France. Les actifs salariés représentent 22 millions de personnes, dont 1,7 million travaillent pour l'Etat, 1,4 million pour les collectivités publiques. (SNCF : 192 000 ; RATP : 22 000 ; La Poste : 300 000 ; EDF-GDF : 145 000 ; enseignants : 1,5 millions ; hôpitaux : 1 million.) 946 000 personnes se trouvaient au RMI en juin 1995.

Un chômeur est quelqu'un qui est temporairement privé d'emploi et qui est dans une situation transitoire avant de retravailler. Il se définit par rapport au salariat. Aujourd'hui, il est difficile de considérer ainsi l'écrasante majorité des chômeurs, qui sont pour la plupart définitivement écartés du système. Les « masques » inventés par l'Etat – statuts plus ou moins bidons, RMI, CES, etc. – pour réduire les statistiques de chômage rendent de plus en plus difficile de distinguer entre activité et chômage. *Le Monde* pouvait ainsi conclure un article en déclarant que « notre difficulté à calculer le nombre de demandeurs d'emploi traduit en fait notre incapacité à définir précisément ce qu'est un emploi » (21 décembre 1995, « Ces chômeurs qui ne comptent pas »). Dans un autre article publié du *Monde*, Alain Lebaube affirme que la difficulté d'interprétation des statistiques du chômage vient du « développement de la précarité, et, avec lui, de la multiplication des formes particulières d'emploi, qui segmente et divise en petites portions de travail ce que nous nous obstinons à appeler uniformément de l'emploi, notion qui renvoie dans nos esprits au statut du travail à temps plein. Autrement dit, (...) là où la terminologie traditionnelle voit des créations d'emplois supplémentaires, il serait sans doute plus juste de parler de signature de contrats de travail supplémentaires. Une nuance moins innocente qu'il n'y paraît. » (« Les statistiques face aux nouvelles formes d'emploi », *Le Monde*, 28 juin 1996.)

Depuis le 13 mai 1994, on peut retirer des statistiques du chômage tout travailleur ayant effectué dans le mois une activité de plus de 78 heures. Cette mesure a permis de masquer entre 250 et 300 000 chômeurs et de faire tomber le chômage en dessous de trois millions et de masquer une augmentation de celui-ci de 2,2 % sur un an, en présentant, avec la nouvelle norme, une faible augmentation du chômage de 0,7 %... L'ensemble des « bouts d'emploi, précaires et émiettés », selon l'expression d'Alain Lebaube – mi-temps, temps partiels, emplois familiaux, CES, etc. – « finit par former un univers éclaté dont les indicateurs empêchent de prendre la juste mesure. Ainsi s'explique que le chômage puisse statistiquement diminuer sans que l'emploi augmente ou que la croissance soit importante »....

Si on considère que le régime capitaliste produit de la plus-value et du salariat, on peut se demander si la phase actuelle de son évolution ne constitue pas un signe avant-coureur de sa fin, en ce sens que la « crise » actuelle se définit par l'accroissement phénoménale du chômage au sein de la croissance elle-même, c'est-à-dire la destruction d'une des bases du capitalisme, le salariat. Si le phénomène de l'exclusion a pris une ampleur grandissante, si on parle beaucoup d'exclusion par rapport à la société, on évoque beaucoup moins l'exclusion *par rapport à la classe ouvrière*. L'exclusion des chômeurs, RMIstes et sans domicile fixe de la classe ouvrière est aussi grave, sinon plus, que leur exclusion de la société. Les syndicats se plaignent de la baisse de l'électorat salarié dans les entreprises, voire de la baisse des cotisations. Faute d'argent, des permanents syndicaux sont licenciés par leur confédération, et pour pallier cette crise, on tente d'augmenter... les cotisations. C'est la crise. Mais les organisations syndicales dans l'ensemble se désintéressent des mouvements d'exclus, alors qu'un nombre croissant de personnes se rendent compte aujourd'hui que de telles situations n'arrivent plus qu'aux autres, qu'il suffit de peu de chose pour que quiconque soit entraîné dans la spirale de l'exclusion.

### **La chasse aux pauvres**

La gestion de l'exclusion nécessite une prise en charge particulière par l'Etat :

– *idéologique*, tout d'abord. Le terme même d'exclusion relève d'une approche qui évacue toute référence à la lutte des classes, dans la mesure où il met en opposition ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas, suscitant inévitablement une culpabilisation des premiers. Le discours du pouvoir vise à développer cette culpabilisation afin d'en faire une arme contre toute contestation de l'ordre social. Avoir un emploi devient insidieusement un privilège.

– *économique*, ensuite. La gestion des couches marginalisées de la population, en quantité de plus en plus grande, fait partie des faux frais du système dont la charge incombe essentiellement aux travailleurs. « Le paupérisme, dit Marx, est l'hôtel des invalides de l'armée active du travail et le poids mort de sa réserve. (...) Il entre dans les faux frais de la production capitaliste, frais dont le capital sait fort bien, d'ailleurs, rejeter la plus grande partie sur les épaules de la classe

ouvrière et de la petite classe moyenne. » (*Le Capital*, 7<sup>e</sup> section, XXV, IV, La Pléiade, Economie I, p. 1162.)

– *politique*, enfin. Cette population paupérisée doit être « contenue », dans le sens où on contient une digue. Une véritable police sociale est en train de se mettre en place pour contrôler cette population, qui a tendance à ne plus avoir de repères.

Ce contrôle politique peut être direct, comme l'interdiction faite de mendier (25) dans certaines communes, l'interdiction pure et simple aux SDF de se trouver dans certains endroits – jardins publics, sorties de messes, etc.

Il peut aussi être indirect, en tolérant certaines formes de criminalité parce que c'est un moindre mal dans de nombreuses banlieues « sensibles ». Des quartiers entiers ont en effet une économie presque entièrement fondée sur le trafic de drogue. Quelques dealers assurent ainsi la survie de plusieurs centaines de familles, mais aussi de plusieurs dizaines de commerces. Le taux de paiement des loyers HLM est directement lié à la situation de ces dealers, selon qu'ils sont en tôle ou non. Liquider le trafic aboutirait à la paupérisation totale de ces familles, à la fermeture des commerces et à la transformation de ces populations en classes réellement dangereuses. Les autorités – mairies, préfectures, DDASS, police, etc. – le savent fort bien. L'essentiel est que cette situation reste contrôlée. Le pouvoir s'accommode parfaitement de l'insécurité, pourvu qu'elle reste cantonnée aux classes inférieures et qu'elle ne menace pas l'ordre social établi. Mieux, l'insécurité, réelle ou imaginaire, produite par les couches les plus marginales de la société, à l'encontre des couches intermédiaires, constitue un facteur essentiel de contrôle social et de maintien de l'ordre.

Dans le registre de la chasse aux pauvres, les RMIstes sont particulièrement visés. Le RMI est perçu par beaucoup de gens comme une libéralité injustifiée accordée à un trop grand nombre de chômeurs. Les documents de l'OCDE recommandent de façon lancinante que les revenus sociaux minima doivent être nettement inférieurs aux salaires les plus bas afin de ne pas inciter les chômeurs à préférer cela au travail. Les RMIstes sont présentés comme des paresseux, et culpabilisés. Alain Juppé, sur TF1, présente le RMI comme « une sorte de prison sans barreaux qui ne permet pas d'insérer, qui démobilise et n'incite pas au travail ». Aussi, un mois plus tard, annonce-t-il la constitution d'une mission parlementaire chargée de « chasser les abus et les gaspillages : fraude au RMI, immigration illégale, faux chômeurs, travail clandestin ». C'est, dit-il, « la contrepartie des efforts demandés aux plus aisés », c'est-à-dire les travailleurs qui ont un emploi, pas les patrons... Eric Raoult, le

---

(25) Des maires ont pris des arrêtés visant à limiter, voire interdire, la mendicité dans leur ville :

*Perpignan*, Jean-Paul Alduy, UDF-CDS ; *Carpentras*, Jean-Claude Andrieu, *UDF* ; *Angoulême*, Georges Chavannes, UDF-CDS ; *Toulon*, Jean-Marie Le Chevalier, FN ; *La Rochelle*, Michel Crépeau, Radical ; *Mende*, Jean-Jacques Delmas, UDF-Radical ; *Tarbes*, Raymond Erraçaret, PCF ; *Valence*, Patrick Labaune, RPR ; *Pau*, André Labarrère, PS ; *Avignon*, Marie-José Roig, RPR. On voit que tout l'éventail politique est représenté...

ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion condamnait, le 27 juin 1995, les « jeunes qui attendent d'avoir 25 ans pour faire des démarches en vue d'obtenir le RMI sans essayer de chercher un emploi ». Il faut, dit-il encore, « casser la culture du RMI, culture de l'inactivité ». Alain Madelin ne pouvait évidemment pas manquer de s'exprimer sur ce registre ; le 24 août, sur Europe 1, il s'interroge :

« Est-il normal (...) qu'une famille avec deux enfants, au RMI et avec l'ensemble des prestations sociales, gagne plus que, sur le même palier, la famille où l'on se lève tôt le matin, on rentre tard le soir, après une journée épuisante et pour gagner le SMIC ? »

Dans une telle phrase s'exprime toute l'arrogance des membres de la classe dominante. C'est en effet là une critique à peine implicite du faible niveau du SMIC et des conditions difficiles dans lesquelles il faut le gagner. Si l'évaluation de Madelin était exacte, nous dirions qu'il serait parfaitement légitime, tant qu'à ne gagner que le SMIC, de ne pas travailler plutôt que de « passer une journée épuisante » pour le gagner.

Le hic, c'est que Madelin en plus se trompe. Un couple de SMICards avec deux enfants ont un revenu mensuel situé entre 6 750 et 7 250 francs, tandis qu'un couple de RMistes avec deux enfants gagne entre 5 300 et 5 800 francs. Mille ou deux mille francs, à ce niveau de revenu, c'est énorme. De plus, le SMIC, qui est un salaire, implique le versement de cotisations qui donnent droit à des prestations sociales telles que l'assurance vieillesse, ce qui n'est pas le cas du RMI. La fraude aux aides sociales, qui est ici visée, et dont la dénonciation contribue à culpabiliser ceux qui en bénéficient, est en réalité extrêmement faible. L'UNEDIC révèle ainsi que sur 4,9 millions de chômeurs indemnisés en 1993 en France métropolitaine, 1 670 (soit 0,03 % !) (26) ont perçu indûment des allocations qui, dans 39 % des cas, n'ont pas dépassé 1 000 francs et qui dans 40 % des cas, ont dépassé 10 000 francs. L'UNEDIC précise encore à ce sujet : « l'opération menée en 1993 étant la première du genre, il est compréhensible qu'elle mette en évidence des indus particulièrement importants ».

En ce qui concerne le RMI, l'Inspection générale des finances révèle que d'octobre 1994 à février 1995, 0,9 % des RMistes le perçoivent indûment, et précise, à propos de cette fraude que « son impact financier global reste limité » : si la lutte contre la fraude peut « permettre de réaliser des économies », « il ne paraît pas vraisemblable d'en attendre une diminution significative du nombre des allocataires » Une note interne de la Caisse nationale d'allocations familiales fait remarque que les indus (trop perçus) et les rappels (moins perçus) sont essentiellement liés aux déclarations erronées des allocataires qui « s'expliquent par le caractère extrêmement complexe des conditions d'attribution du RMI, complexité très difficile à saisir par les intéressés pour qui les démarches administratives paraissent opaques ». L'« instabilité de la situation financière et familiale des bénéficiaires du RMI » est aussi un facteur d'erreurs. La CNAF estime

---

(26) On pourrait sans risque parier que plus de 0,03 % d'hommes politiques ont perçu des sommes indues...

à seulement 1 % du coût total du RMI la différence entre les indus et les rappels. Quant aux chômeurs – surtout immigrés – qui vivraient dans le luxe grâce au cumul de leurs indemnités de chômage et du travail au noir, 16 000 personnes ont fait l'objet de procès-verbaux pour travail illégal, 1,1 % d'entre elles percevaient des allocations de chômage : 70 % d'entre elles étaient françaises. Il est évident que ces dérives anti-pauvres visent avant tout à faire plaisir à tous ceux qui, par idéologie, sont opposés aux aides et subventions, sauf évidemment celles qui bénéficient aux patrons. Elles servent aussi à masquer l'implication des hommes politiques ou des hommes d'affaires dans d'innombrables scandales financiers. Enfin, elles permettent d'évacuer d'autres fraudes, jouant sur des sommes autrement plus importantes, notamment la fraude fiscale, dont l'évaluation se situe entre 125 et 370 milliards de francs, dont la plus grande partie est imputable aux entreprises.

En dépit des discours politiques visant à endormir les masses, il n'y a aucune chance qu'avec les politiques économiques actuelles on puisse espérer une résorption du chômage. Au contraire, une masse de plus en plus grande d'hommes et de femmes dans les pays industriels vont se trouver exclus de toute possibilité de s'inscrire dans les rapports capitalistes, dans le rapport salarial, parce que c'est dans la nature même du système d'éjecter le travail vivant.

Un nombre croissant de personnes ressentent cette irréversibilité. Le magazine *La Rue* révèle que 53 % des Français ont peur de devenir exclus – le pourcentage monte à 60-70 % chez les moins de 50 ans et se situe à 58 % chez les salariés du secteur public. La *vraie* insécurité, c'est là qu'elle se manifeste... L'accumulation du capital se poursuit avec une classe ouvrière amoindrie d'une part, une masse croissante d'« exclus » de l'autre : c'est cela l'image du capitalisme qui est en train de se mettre en place. C'est là en réalité la *véritable* image du capitalisme.

## CONCLUSION

La réalité de la politique économique menée à l'échelle mondiale se résume en quelques mots : exploiter encore plus la classe ouvrière. Le discours mystificateur sur la « fin du travail » masque la double réalité de l'exclusion d'une masse croissante de travailleurs de toute possibilité de vivre dignement et de l'exploitation forcenée de ceux qui continuent d'avoir un emploi, la plupart du temps dégradé, et présenté comme un « privilège »

Aujourd'hui, capitalisme, exploitation, prolétariat, sont des mots que les porte-voix du libéralisme bon teint aimeraient voir rangés au magasin des accessoires de l'histoire. L'air du temps est aux euphémismes. On ne dit plus « lutte des classes » mais « fracture sociale », ce qui est une façon de mettre du même côté prolétariat et capitalistes, considérés comme des « inclus », et de l'autre côté les « exclus »

On parle d'ouverture des marchés, de flux de capitaux, de mondialisation, de déréglementation, de réduction des déficits comme de concepts allant de soi, dont la mise en œuvre seule peut permettre

d'ouvrir des perspectives radieuses à une population à qui on demande de travailler d'autant plus et d'autant moins cher que, par ailleurs, la masse de ceux qui ont définitivement perdu toute perspective de trouver du travail est plus nombreuse. La prophétie – ironique – de Proudhon s'est réalisée : le capital se libère de « l'oppression du travail ». Mais Proudhon ajoutait, il est vrai, que lorsque le processus sera achevé, le système s'effondrera. « Quel système que celui qui conduit un négociant à penser avec délices que la société pourra se passer d'hommes ! », commente-t-il. Un peu comme si l'Etat se libérait de l'oppression des contribuables...

Aujourd'hui, il y a des conflits sociaux, pas de lutte des classes. Cette idée aussi est à bannir du lexique du bien-penser libéral. Les conflits sociaux sont des réactions de populations archaïques qui s'obstinent à ne pas comprendre que la réduction des « coûts salariaux », l'augmentation de la charge de travail et le « dégraissage » des effectifs sont des mesures indispensables pour réaliser le « challenge » de l'augmentation de la productivité du travail qui permettra, plus tard, bien plus tard, de diminuer le chômage. Peut-être.

Que ces mesures s'accompagnent d'une augmentation inouïe – pas du tout illusoire, elle – des revenus du capital n'est évidemment qu'une coïncidence...

C'est qu'une classe dominante ne peut espérer maintenir sa position par une répression permanente : il faut convaincre les classes dominées de la légitimité du droit des privilégiés. Il faut instaurer un droit qui garantisse et justifie la permanence de la domination. « Le droit ne ment jamais, dit Pierre Legendre, puisqu'il est là précisément pour obscurcir la vérité sociale en laissant jouer la fiction du bon pouvoir (27). » Cette fiction du bon pouvoir, du pouvoir qui peut, paralyse toute pensée et toute action critiques. Une masse importante de travailleurs ont perdu la « conscience de leur droit », pour emprunter une expression à Bakounine. « Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir », dit encore Jean-Jacques Rousseau.

L'un des agents d'exécution de la transformation de la force en droit, c'est cette couche sociale que Bakounine désignait sous le terme de « socialistes bourgeois » ou d'« exploiters du socialisme » qui ont investi en masse le mouvement socialiste, et pour qui le *savoir*, et non plus *l'avoir*, est la source légitimante du pouvoir. Ces couches, Jean-Pierre Garnier et Louis Janover les appellent la « deuxième droite », chargée de « l'encadrement et la mise en condition des couches dominées, fonction sublimée chez la plupart de ses membres en “missions” valorisantes : l'éducation, la formation, l'information, la communication, l'action sociale, l'animation, la création, l'élaboration théorique (28) ». Ces couches constituent « l'agent subalterne de la reproduction du système (29) ». Elles ne sont pas parvenues à prendre le pouvoir, mais elles contribuent efficacement à aider la bourgeoisie à s'y maintenir en désamorçant les luttes, en inhibant le sentiment du

---

(27) *Jouir du pouvoir*, op. cit., p. 154.

(28) Jean-Pierre Garnier, Louis Janover, *la Deuxième droite*, Robert Laffont, p. 197.

(29) *Ibid.*

droit à la révolte dans les masses, en essayant de les persuader de la fin de la lutte des classes.

La force du pouvoir est d'avoir convaincu les masses que la dégradation croissante de leurs conditions de vie est une fatalité, et que la loi du marché est une loi naturelle aussi impossible à transgresser que la loi de la pesanteur. L'arme suprême du capitalisme est de persuader le prolétariat que la lutte des classes n'existe pas : celle-ci peut alors s'exercer impunément à sens unique, au détriment de la classe ouvrière. Le simple constat des faits montre pourtant que la lutte des classes reste non seulement une réalité bien tangible, mais que nous évoluons progressivement vers une situation qui se rapproche de plus en plus de celle du prolétariat du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le vrai discours politique n'est pas celui tenu par les hommes politiques en quête de suffrages et qui tentent de convaincre les masses que les choses vont s'arranger si elles continuent encore de faire des sacrifices, il se trouve dans les documents des organismes internationaux, tels l'OCDE, le FMI ou la Banque mondiale, qui disent les choses crûment ; là, le projet est clairement exposé : supprimer tous les droits sociaux, transformer tous ceux qui ont un emploi en quasi-esclaves et tant pis pour ceux qui n'en ont pas.

*Là se trouve le vrai discours politique, le vrai projet politique que mettent en place ceux – qu'ils soient de « droite » ou de « gauche » – qui briguent les suffrages des électeurs qui continuent de voter en espérant que « cette fois-ci », on verra le bout du tunnel...*